

**Collection**

*Études de cas d'entreprises  
d'économie sociale*

**no ES0402**

**Le groupement des productrices  
maraîchères de Oula-Koulsin  
(Burkina Faso)**

par

Sayouba Ouedraogo

sous la direction de Yvan Comeau  
et la collaboration de Thuy-Diep Luu

février 2004

Cahiers du CRISES

Collection *Étude des cas d'entreprises d'économie sociale* - no ES0402

« Le groupement des productrices maraîchères de Oula-Koulsin (Burkina Faso) »  
par Sayouba Ouedraogo

sous la direction de Yvan Comeau et la collaboration de Thuy-Diep Luu

ISBN : **89605-148-1**

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

## PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

### *Axe innovations sociales et territoire*

- Les chercheurs de l'*axe territoire* s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

### *Axe innovations sociales et conditions de vie*

- Les chercheurs de l'*axe conditions de vie* s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

***Axes innovations sociales, travail et emploi***

- Les membres de l'***axe travail et emploi*** centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

**LES ACTIVITÉS DU CRISES**

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : [www.cris.es.uqam.ca](http://www.cris.es.uqam.ca).

***Denis Harrison***

Directeur

## NOTES SUR L'AUTEUR

Sayouba OUEDRAOGO est doctorant en service social à l'Université Laval. Il a commencé ses études sociales en assistantat social au Maroc, à l'Institut national de l'action social de Tanger, a obtenu son diplôme supérieur en travail social (option des services sociaux et de l'éducation spécialisée) à Dakar au Sénégal.



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET SCHÉMAS .....	ix
LISTE DES SIGLES .....	xi
RÉSUMÉ .....	xiii
INTRODUCTION .....	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES .....	3
1.1. La recherche documentaire .....	3
1.2. L'enquête de terrain .....	4
2. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE .....	5
2.1. Le milieu .....	7
2.2. Le secteur d'activités .....	13
2.3. Le projet initial.....	16
2.4. Les promoteurs de Yamgoubgoudou .....	18
2.5. Le démarrage (1990-1993) .....	19
2.6. La consolidation du groupement (1994-1998).....	22
2.7. La réforme juridique des associations paysannes (1999-2003) .....	24
3. LA PRÉSENTATION DES ACTEURS .....	29
3.1. Les membres présents dans l'activité .....	29
3.2. Le réseau .....	31
4. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE .....	35
4.1. Les rapports de pouvoir à l'interne .....	36
4.1.1. Le pouvoir formel et le pouvoir informel .....	37
4.1.2. L'inclusion des productrices et des usagers (mécanismes de représentation).....	39

4.2. Les rapports avec l'extérieur .....	40
4.3. Les règles juridiques et législatives .....	42
5. LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE .....	43
5.1. Le profil organisationnel .....	43
5.1.1. Les objectifs.....	43
5.1.2. Les aspects stratégiques.....	44
5.1.3. Les biens et les services.....	46
5.1.4. Les données financières.....	47
5.2. Le processus organisationnel.....	48
5.2.1. La production.....	48
5.2.2. L'organisation du travail .....	49
5.2.3. La formation des membres .....	51
5.2.4. La consommation et les services .....	52
5.2.5. Les infrastructures .....	52
6. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET DE BILAN.....	55
6.1. Sur le plan des réalisations .....	55
6.2. Sur le plan de l'économie sociale .....	56
6.3. Sur le plan sociétal.....	57
CONCLUSION : LES PERSPECTIVES ANTICIPÉES.....	59
BIBLIOGRAPHIE .....	61



**LISTE DES TABLEAUX ET SCHÉMAS**

TABLEAU 1	Répartition des habitants du village .....	10
TABLEAU 2	Croissance des habitants du quartier de 2003 à 2010 .....	10
TABLEAU 3	Infrastructures et organisation de l'espace à Oula-village .....	14
TABLEAU 4	Répartition par ancienneté des membres du groupement en 2003.....	30
TABLEAU 5	Types de formation reçus .....	31
TABLEAU 6	Différences entre groupement pré-coopératif et groupement .....	35
TABLEAU 7	Composition des membres du bureau (2001-2004) .....	37
TABLEAU 8	Évolution des objectifs.....	44
TABLEAU 9	Extrait du cahier de caisse d'octobre 2001 à août 2002.....	48
TABLEAU 10	État des équipements du groupement.....	53
SCHÉMA 1	Organigramme du groupement des productrices maraîchères .....	38
SCHÉMA 2	Organisation de la production à l'époque de Yamgoubgoudou....	50



## LISTE DES SIGLES ET LEXIQUE

ANAR	Association nationale d'action rurale
<i>Banco</i>	brique de terre séchée
BDPA	Bureau pour le développement de la production agricole
<i>Bouli</i>	en <i>mooré</i> (langue des Mossis), retenue d'eau de petite dimension construite sur un cours d'eau temporaire
BSONG	Bureau de suivi des ONG
CFDT	Compagnie française de développement du textile
CGP	Caisse générale de péréquation
CIDR	Compagnie internationale de développement rural
CRPA	Centre régional de la promotion agropastorale
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
FCFA	Franc de la Convention financière africaine (monnaie des pays de l'Afrique de l'Ouest) (400 FCAF = 1,00 \$ CDN)
FENOP	Fédération nationale des organisations paysannes
GV	Groupements villageois
Harmattan	vent sec provenant du Sahara et soufflant vers le Sud, en particulier entre novembre et juin
<i>Kombi-naam</i>	formation sociale d'entraide et de solidarité
MARA	ministère de l'Agriculture et des Ressources animales
<i>Mooré</i>	langue parlée par les Mossis
Mossis	ethnie qui peuple le centre du Burkina Faso formé d'un plateau (d'où l'expression plateau <i>mossi</i> )
<i>Naaba</i>	chez les Mossis, le chef du village ou d'une entité plus large
<i>naam</i>	organisation regroupant garçons et filles de même âge
OFNACER	Office national des céréales
OP	organisations paysannes
ORD	organismes régionaux de développement
PAÉOPA	Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles agricoles
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SATEC	Société d'assistance technique et de coopération
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité
SPONG	Secrétariat permanent des ONG
<i>Zai</i>	technique ancestrale de revitalisation des sols dénudés
<i>Zatu</i>	loi



## RÉSUMÉ

*Cette monographie présente l'expérience du groupement des productrices maraîchères de Oula-Koulsin. Ce groupement tient ses activités dans le quartier Koulsin du village de Oula, dans la province du Yatenga (Burkina Faso), une zone rurale économiquement peu favorisée.*

*Fondé en 1990, ce groupement était d'abord mixte et se nommait Yamgoubgoudou. Il est devenu exclusivement féminin en 2001 et se consacre depuis à la culture maraîchère. L'histoire du groupement présente les difficultés qu'il a du surmonter depuis sa fondation de même que les effets des changements législatifs adoptés par l'État burkinabé.*

*La monographie permet d'illustrer la cohabitation des règles institutionnelles étatiques modernes et une structure traditionnelle du pouvoir. Bien que des membres du groupement soient formellement élues au bureau de direction, l'usage veut qu'elles s'enquière notamment des avis du doyen du quartier. En terme de production, le groupement génère une variété de produits maraîchers écoulés parmi les membres et sur le marché local, et contribue à la mise en place d'infrastructures agricoles, forestières et hydrauliques. Le volume d'eau qu'apporte la saison annuelle des pluies a un effet décisif sur le volume de production du groupement.*

*En terme de réalisations, le groupement des productrices maraîchères a contribué à la sécurité alimentaire locale, à l'alphabétisation de femmes, à la participation de la population au développement et à l'affirmation des femmes. Toutefois, étant donné l'importance de la maîtrise de l'eau et l'ampleur de ce défi, le soutien extérieur s'avèrerait déterminant pour l'avenir du groupement.*

*Sayouba Ouedraogo*



## INTRODUCTION

Cette monographie du groupement Oula-Koulsin de Oula a été produite dans le cadre des travaux de notre thèse de doctorat sur le thème de l'émergence et le développement des organisations paysannes au plateau *mossi* au Burkina Faso.

Le groupement paysan est une organisation d'économie sociale de type associatif communautaire. De manière structurelle, le groupement paysan combine en son sein l'économique et le social, le marchand et le non-marchand, le marché et la solidarité associative. Ce mouvement associatif présente des aspects très divers. On rencontre des groupements efficaces et pérennes mais aussi des initiatives opportunistes ou vides. Ce mouvement, s'il en est, tente de relever le défi considérable de traduire l'intérêt collectif et de promouvoir le développement du village dans le contexte actuel de sous-équipement agricole des paysans, d'insuffisance d'offre de crédit, de déficit d'offre de biens et de services publics.

Conscientes de l'importance du mouvement associatif et à la faveur des événements, les autorités publiques burkinabés ont décidé de professionnaliser les organisations paysannes dans la perspective générale d'une plus grande prise en charge du développement socioéconomique par celles-ci. Cependant, toute politique visant à soutenir ces groupements ne peut être envisagée sans connaître les expériences des groupements qui ont fait preuve de réussite de leur émergence et d'un certain niveau de développement. Il se trouve, à notre connaissance, que la recherche sociale n'a pas exploré les déterminants de la réussite de l'émergence et le développement des groupements paysans pérennes au plateau *mossi*. C'est ce que nous entreprenons de faire dans le cadre de notre thèse de doctorat en service social.

Réalisée à l'aide de la grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale de Comeau (2000), la monographie est structurée en sept parties. La première partie présente les sources des données, notamment l'enquête documentaire menée auprès des services étatiques, et non étatiques, et auprès des sociétaires du regroupement. La deuxième partie situe l'émergence du groupement à travers la présentation du milieu, le secteur d'activité, le projet initial, les promoteurs, le démarrage et l'évolution de Relwendé. La troisième partie présente les membres présents du groupement et le réseau de celui-ci. Les quatrième et cinquième parties présentent respectivement les dimensions institutionnelle et organisationnelle du groupement. La sixième partie traite respectivement des éléments de synthèse et de bilan notamment au plan des réalisations, de l'économie sociale et sociétale. Enfin, la conclusion et dernière partie présente les perspectives anticipées du groupement.





## 1. LES SOURCES DE DONNÉES

Nous nous sommes inspirés du schéma de la grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale, proposé par Comeau (2002). La démarche de collecte des données de la présente enquête comprend les étapes suivantes : la recherche documentaire et l'enquête de terrain (questionnaire, entretien et observation).

### 1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire s'est effectuée dans les structures nationales chargées de l'encadrement et de la promotion des organisations de base. Les structures ciblées sont la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP), le Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles agricoles (PAÉOPA), le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, le Bureau de suivi des ONG (BSONG) et le Secrétariat permanent des ONG (SPONG). Cette première démarche vise à préciser le rôle de ces structures d'encadrement, identifier et caractériser les organisations paysannes, identifier les organisations qui répondent à nos critères, et partant de l'étendue du plateau *mossi*, identifier une zone d'étude où centrer la présente recherche.

Le choix de la province du Yatenga est basé sur un certain nombre de considérations : elle a le taux de concentration d'ONG le plus élevé et les formations sociales y sont plus anciennes, plus systématisées et plus actives que celles des autres provinces qui constituent le pays, d'après le BSONG. Le choix du département de Oula a été fait par la technique de l'échantillonnage systématique et accidentel, suivant le sens des points cardinaux et à l'intérieur de 50 kilomètres de distance de la ville de Ouahigouya. Nous nous sommes portés sur le premier département ayant des responsables départementaux d'encadrement et de promotion des organisations de base disponibles à nous accueillir.

Après l'identification de la zone d'étude, la recherche documentaire a été poursuivie au niveau provincial et concernait le Centre régional de la promotion agropastorale (CRPA) et la Fédération nationale des groupements *naam* à Ouahigouya. L'intention de cette extension est de confronter les informations recueillies au niveau national avec la réalité de terrain. Ceci a permis d'apporter une correction à nos critères de choix des populations sous étude, d'apprécier le degré de fonctionnement et d'organisation des organisations paysannes, tout en partant de leur distribution spatiale et de leur filière d'activité agricole.

Le choix du groupement des productrices maraîchères nommé Yamgoubgoudou a été fait par la technique du choix raisonné. Le département compte 144 organisations paysannes répertoriées au niveau de la préfecture. Nous avons demandé aux responsables départementaux des organisations paysannes de nous proposer trois organisations paysannes suivant l'âge, l'importance des réalisations, le nombre de membres et leur affiliation au

groupement *naam*. Nous avons par la suite procédé à la vérification de ces critères au niveau de chaque organisation paysanne. Après le choix du département de Oula et du groupement des productrices maraîchères, nous avons mené une enquête sur le terrain.

## 1.2. L'enquête de terrain

L'enquête de terrain a été menée à partir d'un questionnaire, d'un guide d'entretien et de l'observation directe.

Le questionnaire a été remis aux femmes. Il nous a permis de connaître, entre autres, la genèse, l'évolution et la situation actuelle du groupement, d'apprécier le niveau d'équipement, de formation, et de cerner les difficultés et les perspectives d'avenir des productrices. Nous avons par ailleurs recueilli l'avis de ces dernières sur les facteurs du maintien de leurs organisations et sur les conditions de promotion de leurs activités.

Plusieurs types de guide d'entretien ont été remis à des personnes ayant des connaissances importantes sur le groupement. Un premier guide d'entretien a été donné au doyen entouré de quelques notables du village. L'objectif de cet entretien est de connaître des éléments historiques du village et des faits ayant marqué celui-ci. Un deuxième guide d'entretien a été remis au président de l'Union départementale des groupements *naam* de Oula afin d'en savoir un peu plus sur les relations entre, d'une part, les groupements *naam* et les productrices maraîchères et, d'autre part, entre lui et ces dernières. Il s'en est suivi d'autres entretiens avec, notamment, le préfet du département, le chef de service de santé du village et les directeurs des établissements d'enseignement présents à Oula.

Les entrevues avec les productrices maraîchères ont été réalisées en mai et juin 2003, sous forme de groupe de discussion. En avril 2003, ont été effectuées des entrevues avec Abdourahmane Ouédraogo (gestionnaire de projets aux 6S), puis à Ouahigouya avec Nebnooma Sawadogo (représentant du bureau exécutif de la Fédération provinciale des groupements *naam* du Yatenga). En mai 2003, les entrevues ont été réalisées avec Hamidou Guro (délégué départemental des groupes *naam* pour le département de Oula), ensuite avec Amade Sawadogo (doyen du quartier) et, finalement, avec un représentant de l'Union départementale des groupements *naam* de Oula.

L'observation a aussi été de mise. Elle a eu cours pendant les différentes rencontres de discussion et sur les différents sites d'activités du groupement. Elle nous a permis de constater les rapports de pouvoir et l'organisation concrète et réelle des activités.

## 2. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE

Pays des moins avancés de la planète, le Burkina Faso fait face à d'énormes problèmes sociaux. La sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable, par exemple, sont des droits humains élémentaires qui ne sont pas assurés pour tous les habitants. En effet, le centre, l'est et le nord du Burkina Faso sont les principales zones souffrant de l'insécurité alimentaire et de ses corollaires.

Mais au début des années 1980, le Burkina Faso voit un moment de changement. Sur le plan social, on note une crise économique en grande partie causée par des années consécutives de sécheresse (de 1970 à 1980). Sur le plan politique, le pays connaît une instabilité marquée par des coups d'État (celui du colonel Saye Zerbo en novembre 1980, celui du commandant Jean-Baptiste Ouédraogo en décembre 1982, l'avènement de la Révolution d'août 1983, conduite par le capitaine Thomas Sankara, l'avènement du Front populaire en octobre 1987, etc.). Toute perturbation politique est le reflet des problèmes sociaux et surtout de la diversité de leurs solutions.

Sur le plan international, la mondialisation de l'économie pousse vers la privatisation et le désengagement de l'État, encore très faible au niveau du financement des secteurs sociaux. En réponse à cette crise, plusieurs initiatives sur le plan local tentent de traiter le problème de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Ces initiatives sont le plus souvent le fait d'organisations paysannes.

Ces organisations paysannes sont des organisations de base, toute nature confondue, (groupements villageois masculins, féminins et mixtes) régies par la *zatu* (loi) 35 du 18 mai 1990 (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998). Le groupement est toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique, jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs. Ces organisations paysannes comprennent les groupements et leur union (à l'échelle villageoise et départementale) puis leur fédération (à l'échelle provinciale et nationale) et les coopératives de crédit et d'épargne. Ces groupements peuvent être formés uniquement d'hommes ou uniquement de femmes. Ils peuvent également être constitués à la fois d'hommes et de femmes (mixtes).

Les groupements sont créés sous l'impulsion de l'État burkinabé, ou des organisations non gouvernementales. Le groupement Yamgoubgoudou fait partie de ces organisations paysannes de base. Il ne constitue pas un projet nouveau, en ce sens qu'il existe déjà des groupements dans le département de Oula, mais il représente de nos jours un exemple pour son maintien, ses réalisations et ses perspectives d'avenir.

La constitution de Yamgoubgoudou correspond à la quatrième génération d'organisations paysannes au plateau *mossi*. Une première forme d'organisation paysanne assimilable à une

première génération existait avant la colonisation. Il s'agissait des structures traditionnelles de *ossoaga* (entraide et solidarité dans les travaux champêtres chez les *Mossis* du centre) et le *naam*. Pendant cette période, l'esprit d'entraide et de solidarité prévalait au sein de la communauté villageoise (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998 : 11). La société elle-même était structurée et fonctionnait suivant une hiérarchie et une affinité selon le sexe, l'âge, le clan, etc. Au sein de la communauté villageoise, les gens ont toujours su unir leurs efforts pour les réalisations d'action collective tendant à améliorer leurs conditions de vie.

La deuxième génération d'organisations paysannes s'inscrivait dans le contexte de la période coloniale. Les organisations paysannes dans le plateau *mossi* remontent à 1931 avec la mise en place des sociétés indigènes de prévoyance et leur transformation en sociétés mutuelles de développement rural en 1956 (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998). Les traits caractéristiques de ces structures étaient qu'elles étaient imposées et qu'elles avaient pour mission de ravitailler l'administration coloniale en vivres et en matières premières pour son industrie (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998 : 12).

La troisième génération portait sur la période de 1960 (année d'accession à l'indépendance politique) en août 1983 (avènement de la Révolution) (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998 : 12). Dans les années 1960, l'encadrement du monde rural a été confié à quatre sociétés françaises qui se sont réparties sur le territoire burkinabé de la façon suivante : la Compagnie française de développement du textile (CFDT) agissait dans l'ouest du pays pour la culture du coton. La Société d'assistance technique et de coopération (SATEC) intervenait au centre (plateau *mossi*) pour la vulgarisation de la culture attelée et l'octroi du crédit. Pour assurer la distribution du crédit et son remboursement, la SATEC a suscité la création des coopératives agricoles.

La Compagnie internationale de développement rural (CIDR) s'occupait du sud-ouest. Son action s'est étendue de la production agricole à l'initiative de l'épargne villageoise. Enfin le Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA) s'intéressait au nord. Il avait axé son action sur l'amélioration du système de production par approvisionnement des producteurs en facteurs de production et sur la vulgarisation des actions de restauration des sols. Ainsi, plus de 600 coopératives ont été créées à travers le Burkina Faso dont quatre par la CFDT, 545 par la SATEC et quatre par le BDPA. À partir de 1966, les Organismes régionaux de développement (ORD) ont pris la relève des sociétés étrangères. Sous leur impulsion, de nombreux groupements villageois ont été constitués.

Enfin, la quatrième génération correspond à la période de la Révolution d'août 1983 jusqu'à nos jours. Les faits caractéristiques de cette période sont la mise du mouvement paysan au centre de la politique de développement national, qui comprend la création d'une Direction de formation et d'organisation du monde rural, la création d'un ministère de la Question paysanne chargé de l'animation, la formation et l'organisation des producteurs agricoles (sous la Révolution).

Cette génération a aussi connu la transformation du ministère de la Question paysanne en ministère de l'Action coopérative paysanne pour l'organisation coopérative des paysans, la promulgation de la *zatu* 35/1990 (Front populaire) ; la création de la Direction de la promotion coopérative et mutualiste au sein du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, et sa mutation en Direction de la promotion coopérative et de la législation rurale (sous la Quatrième République). Partant des insuffisances de cette loi, l'État burkinabé et ses partenaires au développement ont adopté, en 1999, la loi 14/1999 portant sur la réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso.

Parallèlement aux structures étatiques, existaient, pour les mêmes buts et cibles, des organisations non gouvernementales, telles que les structures mises en place par l'Église Catholique, le groupement *naam* et les 6S<sup>1</sup>. Yamgoubgoudou est l'un de ces groupements paysans affiliés aux groupements *naam*.

Les champs d'intervention des groupements paysans sont multiples et inter-reliés. Ils mettent cependant l'accent sur un domaine d'activité sans, toutefois, négliger les autres domaines. On distingue quatre principaux types d'activité : l'agriculture, la gestion des ressources naturelles, le maraîchage et l'élevage. Yamgoubgoudou a le maraîchage comme principale activité.

## 2.1. Le milieu

Le village de Oula est le chef-lieu du département du même nom. Il est situé à 15 kilomètres de la ville de Ouahigouya, capitale provinciale du Yatenga, dont il dépend administrativement. Il est formé de trois secteurs d'habitation. Il est limité à l'est par le village de Son, au nord par les villages de Tilly et de Boursouma, à l'ouest par les villages de Lougouri et de Reka et enfin au sud par le village de Ouro. Il aurait été créé avant la conquête coloniale (1885).

Le village repose en partie sur une dépression (bas-fond) et sur une pente de colline vers le nord, on s'aperçoit que tout le village se trouve complètement entouré par un ensemble plus ou moins continu de collines birrimiennes à faible attitude. Du point de vue géologique, le village repose sur du birrimien, dans lequel on distingue des roches orthométamorphiques basiques et neutres, des schistes et des quartzites.

Les sols sont d'une manière générale hydromorphes, en particulier dans les bas-fonds à l'est du village, et latéritiques dans les confins des collines. Il est à noter que les sols latéritiques sont soumis à l'action destructrice de l'érosion (eau et vent comme l'harmattan).

---

<sup>1</sup> 6S (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel) est un organisme non gouvernemental international de droit suisse.

Historiquement, le nom Oula est emprunté à Oula, village *samo* situé actuellement en territoire *samo* (ethnie implantée au nord-ouest du Burkina et gardant par plaisanterie un lien de parenté avec les ressortissants du Yatenga). La population actuelle du village de Oula viendrait de ce village *samo*. De mémoire du doyen du village de Oula-Koulsin, bien avant la conquête coloniale, régnait un roi *samo* assez fortuné. Il décida d'envoyer trois de ses fils chercher un endroit propice à l'élevage et où ces derniers pourraient s'installer afin de veiller sur ses troupeaux. Les trois fils envoyés étaient issus de sa première noce et avaient pour nom Semba (l'aîné et marié), Silgme (le second) et Maswongo (le plus jeune). Les trois frères allèrent loin du village paternel pour élever les troupeaux de leur père. Ils arrivèrent dans les alentours de l'actuel Ziga où ils eurent à creuser un puits pour abreuver les troupeaux.

Le roi décéda quelques années plus tard. Après les obsèques, Semba, fils aîné de la première noce devait en principe succéder à son père. Mais il fut écarté du royaume sous prétexte qu'il était absent du village pendant longtemps. Les trois frères résolurent de quitter définitivement la terre parentale et de s'installer à leur premier site d'arrêt, à savoir aux environs de Ziga, village situé à environ 7 kilomètres de Oula. Les habitants des villages environnants s'inquiétèrent de leur présence au point que le chef de Bougouri (Bougouri-*naaba*) vint leur proposer un autre endroit en leur expliquant qu'il n'y avait pas assez de place dans cette zone. Bougouri-*naaba* décida alors de leur trouver une autre terre où s'installer. Il prit une direction au hasard, laissant libre cours à son cheval. Ce dernier, après une longue marche, s'arrêta au pied de deux fromagers (*kouka*, toujours présents au moment de notre enquête), autour desquels se trouvait de l'herbe sèche. L'animal brouta et déféqua. L'idée vint à ce moment-là au Bougouri-*naaba* de proposer cette zone aux trois frères. Il retourna leur demander de prendre la même direction, de suivre les traces de son cheval et de s'arrêter seulement une fois qu'ils auraient aperçu un tas d'excréments de cheval. Il leur demanda d'accepter cette zone comme la leur et de s'y installer.

Cette zone, village actuel de Oula, était déjà occupée par les Yarsé de Bougouri. Les trois frères s'y installèrent et creusèrent un premier puits. Ce puits ne rencontra pas de nappe phréatique. Ils en creusèrent un deuxième qui avait de l'eau et qu'ils baptisèrent Ting-waya (on a maintenant un pays) contrairement au premier Pa-rama (on n'a pas voulu de nous). C'est ainsi que fut créé le village de Oula.

Il n'y eut pas de chefferie entre les trois frères. Cependant l'aîné décida d'instaurer un rite avec le chef de Lougouri (village situé à environ 4 kilomètres de Oula). Ce rite consistait en un échange annuel de présents. L'avènement de la chefferie commença avec un garçon de cour<sup>2</sup> (*nonk-baw-paga*). Ce dernier serait doté de pouvoirs surnaturels. Un jour, Semba exprima à la fois un désir et une crainte : un désir de l'envoyer à Lougouri accomplir le rite et une crainte qu'en cours de route, il ne soit dévoré par un lion féroce, qui avait son territoire entre les deux villages. Le garçon ayant pris connaissance de l'importance de la commission et des réserves de son tuteur quant à ses capacités de réussir, supplia ce dernier de l'envoyer.

---

<sup>2</sup> Garçon de cour venu travailler dans l'intention d'être récompensé avec une femme.

Le tuteur refusa mais le garçon s'appropriâ la mission et prit la route. Il rencontra le lion féroce au milieu de la brousse et le tua. De retour à Oula, Semba lui confia la gestion des affaires du village et lui demanda de s'installer à Yaghan (au nord du village) afin de bien sécuriser le village. Du même coup, tous les villages environnants vinrent se prosterner devant lui et lui demander protection. Les habitants de Oula sont ainsi les descendants des deux frères, à savoir Semba et Silgme, et du « garçon » qui prit le nom de Patoumma après sa victoire contre le lion. Maswongo n'a pas eu d'héritier. La fille quittant le domicile parental au mariage en pays *mossi*, la cour de Maswongo s'est écroulée après sa mort et celle de son épouse. Trois cours au nombre de ces trois ancêtres forment les trois vieux quartiers du village : le quartier Nayikoudin pour Semba, le quartier Bendogo pour Silgme et le quartier Yaghan pour Patoumma. Les autres quartiers sont des ramifications de ces trois quartiers. Les habitants du quartier de Koulsin viennent de Bendogo.

Le groupement mixte maraîcher a été créé en 1990 dans le quartier Oula-Koulsin de Oula-village, chef-lieu du département de Oula. Au moment de la création du groupement, le quartier présentait un profil socio-économique fort éprouvant pour les résidents. La décennie 1980-1990 était marquée par des baisses consécutives de pluie, en deçà du niveau normal typique de cette zone. Les récoltes étaient trop pauvres pour satisfaire les besoins alimentaires des populations. Les puits et les nappes phréatiques, alimentés essentiellement par l'eau de pluie, se tarissaient.

La population d'environ 400 habitants de Oula-Koulsin avait une proportion importante de jeunes et d'enfants. L'espérance de vie au niveau national était estimée à 45 ans<sup>3</sup>. Les femmes étaient un peu plus nombreuses que les hommes qui ont tendance à émigrer. Il n'existait pratiquement pas de familles monoparentales, car la tradition recommandait le maintien des unions ou la prise en charge des veuves et des orphelins. En 1998, Oula village comptait 1 228 habitants répartis comme suit :

---

<sup>3</sup> Entretien avec l'ancien délégué du quartier, Le-Vieux-Issa.

**TABLEAU 1**  
**Répartition des habitants du village**

DÉSIGNATION	NOMBRE	POURCENTAGE
<b>NOURRISSONS</b>		
- de sexe masculin	55	4,5
- de sexe féminin	63	5,0
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>9,5</b>
<b>ENFANTS</b>		
- de sexe masculin	207	16,5
- de sexe féminin	272	22,0
<b>Total</b>	<b>479</b>	<b>38,5</b>
<b>ADULTES</b>		
- de sexe masculin	248	21,0
- de sexe féminin	383	31,0
<b>Total</b>	<b>631</b>	<b>52,0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 228</b>	<b>100,0</b>

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

La population du secteur no1 de Oula est estimée en 1998 à 462 habitants, dont 194 personnes de sexe masculin, soit 42 %, et 268 personnes de sexe féminin, soit 58 %. Cette population est très inégalement répartie dans sept concessions, nous informe la préfecture. En appliquant le taux de croissance démographique nationale de 2,6 %, la population du quartier Koulsin atteindra 613 habitants en 2010.

**TABLEAU 2**  
**Croissance des habitants du quartier de 2003 à 2010**

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
512	525	539	553	567	582	597	613

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Le quartier connaît également un important mouvement d'émigration de jeunes. Les principaux lieux de destination sont la Côte d'Ivoire, le Mali pour l'émigration externe, et Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Ouahigouya pour l'émigration interne. Les principaux noms de famille sont Sawadogo, Ouédraogo, Guiro. On rencontre trois religions principales : l'Islam, la religion la plus importante, le Christianisme, et l'Ismaélisme, qui vient de s'introduire dans le village et le quartier au début des années 1980.



Le nombre moyen d'enfants par famille est de neuf<sup>4</sup>. Presque tous les habitants du quartier sont des cousins, des frères ou des demi-frères ; ils descendent tous d'un même arrière-grand-père (Silgme). Ce quartier fait partie du secteur no1 avec l'introduction en 1984 des secteurs d'habitation sous la Révolution.

En matière d'eau, les habitants du quartier Koulsin sont plus nantis, comparativement aux autres quartiers du village. Bien qu'aucune étude n'ait été réalisée spécifiquement sur les conditions économiques du village et du quartier, nous pouvons dire que ces habitants connaissent les mêmes réalités économiques que ceux des autres quartiers.

Sur le plan des ressources et des activités socio-économiques du village, les habitants de Oula-Koulsin sont défavorisés dans une écrasante majorité. Le revenu annuel moyen par habitant au niveau provincial est estimé à 32 000 FCFA (soit 76 dollars canadiens) comparativement au niveau national 35 000 FCFA (soit environ 83 dollars canadiens)<sup>5</sup>. Les principales sources de revenu sont l'agriculture (environ 3 mois sur 12), soutenue par un petit élevage de quelques têtes de bovins et d'ovins, dont la taille moyenne est inférieure à 10. À ces activités plus ou moins permanentes, s'ajoutent des activités saisonnières comme le maraîchage et l'artisanat. Il existe donc un chômage structurel déguisé touchant la quasi-totalité des habitants du quartier Koulsin.

Au niveau de l'éducation et de la santé, on relève en 2003, un effectif de 112 élèves dont 78 garçons et 34 filles sur 745 enfants scolarisables, soit 15 %. Ces chiffres traduisent une faible fréquentation scolaire et une sous-scolarisation des filles. La population est en majorité analphabète, surtout les femmes, qui sont victimes des pesanteurs socioculturelles. En effet, les multiples travaux domestiques confiés à la fille, le rôle de future épouse, d'éducatrice des enfants et de ménagère et la situation économique font en sorte qu'on a tendance à privilégier le garçon, l'héritier, au niveau de l'enseignement.

Au niveau de la santé, le village dispose d'un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), dirigé par un infirmier d'État. Le CSPS comprend un dispensaire, une salle d'hospitalisation d'une trentaine de places, une maternité, un service de santé maternelle et infantile et un dépôt pharmaceutique.

Selon l'infirmier principal, les principales raisons de consultation médicale sont le paludisme et les maladies diarrhéiques. Les habitants de Oula sont exposés assez souvent à l'épidémie de méningite. Ce centre demeure peu fréquenté : environ 12 % de la population départementale le fréquentent.

---

<sup>4</sup> Recensement administratif de 1985.

<sup>5</sup> Un dollar canadien pour 220 FCFA, avant la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 ; en 2003, 420 FCFA équivalent à un dollar canadien.

L'aspect physique du village de Oula présente un relief monotone, plat, avec quelques escarpements ou talus à pentes cultivables. Les sols sont pauvres et ont une faible capacité de rétention d'eau. On distingue des sols latéritiques dominants et des sols sablonneux et argileux-sableux par endroits. Le climat est de type soudano-sahélien, caractérisé par deux saisons : une longue saison sèche (de novembre à juin) et une courte saison pluvieuse (de juillet à septembre). Ces saisons sont régies respectivement par l'harmattan (vent sec), qui souffle de l'est à l'ouest de novembre à juin et par la mousson qui souffle du sud-ouest au nord-est.

Les amplitudes thermiques sont très variables. Les températures maximales atteignent 45°C, surtout au cours des mois de mai et de juin. Les températures minimales descendent jusqu'à 15°C et s'observent pendant les mois de janvier et février. Les précipitations sont peu abondantes et irrégulières, avec des poches de sécheresse par moments. Les hauteurs d'eau varient entre 300 et 800 millimètres de pluie.

Sur le plan hydraulique, le village de Oula ne dispose pas de cours d'eau permanent. On compte quelques *boullis*, dont certains sont ensablés. Les bas-fonds sont de petite dimension et sont situés principalement à l'est du village. La principale ressource hydrologique provient des eaux souterraines assez fournies.

Au niveau de la végétation, la flore est caractérisée par une savane arborée et arbustive dégradée. La formation arborée comprend les espèces suivantes : le raisinier, le prunier, le karité, l'acacia albida, le baobab, le tamarinier, le néré, le nime, etc. La formation arbustive comprend le combretum, le guiera, les épineux. La faune se compose essentiellement de petits gibiers (lièvres, pintades sauvages, perdrix, etc.).

Dans ce décor, on distingue difficilement le paysan aisé du pauvre paysan, tout le monde possédant à peu près les mêmes biens. Les seuls éléments de différenciation reposent sur la taille des champs (allant de 5 à 20 hectares par famille), celle de la concession et l'importance de l'élevage. En hivernage, la quasi-totalité de l'espace immédiat du quartier était réservée aux petits périmètres de femmes et de chef de concession. En période sèche, seuls quelques mètres carrés sont exploités pour le maraîchage à titre individuel. Le petit élevage est en divagation dans la nature. Les habitants du quartier, à l'instar des autres quartiers, tombent en chômage « technique » pendant la période sèche.

En terme d'infrastructures, le village dispose de peu d'équipements. Le Tableau 3 donne une liste nominative et l'état de ces équipements.

## 2.2. Le secteur d'activités

La pauvreté et l'insécurité alimentaire se présentent comme des problèmes sociaux endémiques dans le plateau *mossi*. Même si leur gravité varie suivant les années de sécheresse, elles demeurent presque toujours présentes dans une bonne partie du Burkina Faso, dont le plateau *mossi*. Des stratégies de survie au niveau individuel et collectif ont été expérimentées dans le traitement de l'insécurité alimentaire au plateau *mossi*. Au nombre des stratégies collectives, on peut citer l'élevage, l'agriculture (la culture de champs collectifs), la petite irrigation villageoise (le maraîchage) et la gestion des ressources naturelles (le reboisement, la construction des cordons, de diguettes, et d'autres retenues d'eau, la mise en disponibilité des céréales). Ces activités se présentent comme des stratégies de traitement de la faim par la restauration de la vitalité des sols, la mise en disponibilité des vivres et la génération de revenus au niveau local.

**TABLEAU 3**  
**Infrastructures et organisation de l'espace à Oula-village**

TYPES D'INFRASTRUCTURES	NOMBRE	ÉTAT / FONCTIONNALITÉ	OBSERVATIONS
<i>Infrastructures éducatives</i>			
École coranique	1	Bon	En <i>banco</i>
École primaire	1	Bon	En dur, publique
Centre de formation des jeunes agriculteurs (CFJA)	1	Bon	En dur, publique
Collège	1	Bon	En dur, publique
- Cantine scolaire	1	Bon	En dur, publique
<i>Infrastructures commerciales</i>			
Marché public hebdomadaire	1	-	-
Boutiques	6	-	-
- Moulins	2	Bon	-
<i>Infrastructures culturelles et sportives</i>			
- Mosquée	3	Opérationnel	En <i>banco</i>
- Église	1	Opérationnel	En dur
- Lieu de fétiche	9	Opérationnel	-
- Terrain de football	2	Opérationnel	-
- Maison de jeunes	3	Opérationnel 1 sur 2	En <i>banco</i> , dont un nouveau
<i>Infrastructures hydrauliques</i>			
Infrastructures hydrauliques	3	Fonctionnel	-
- Puits busés	4	Fonctionnel	-
- Forages	8	Permanent	-
- Puits ordinaires	3	Ensablé	-
- <i>Boulis</i>			
<i>Infrastructures socio-sanitaires</i>			
- CSPS	1	Fonctionnel	-
- Centre de récupération et d'entretien nutritionnel (CREN)	1	Fonctionnel	-
- Centre de tradi-praticiens	1	Fonctionnel	-
- Orphelinat	1	Fonctionnel	-
- Maison des handicapés	1	Fonctionnel	-

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Ces activités sont mises en œuvre au sein des organisations paysannes. Ces organisations sont ainsi multifonctionnelles. Cette multifonctionnalité des organisations paysannes s'explique par cet effort d'adaptation et de globalisation de la réponse aux besoins des paysans, besoins généralement non dissociés (Janssens, Totté et Verhagen, 1997 : 27). Cependant, les organisations paysannes privilégient une activité, sans toutefois négliger les autres. L'activité principale de groupement paysan mixte Yamgoubdoudou de Oula-Koulsin est la culture maraîchère (chou, salade, épinard, gombo, aubergine, concombre, carotte, etc.).

La production maraîchère est perçue par les exploitants et les promoteurs comme une stratégie pour augmenter la disponibilité de vivres et une source de revenu pouvant soutenir l'approvisionnement de céréales. Dans cette perspective, il y a une promotion de la culture maraîchère par les organisations faîtières et par certains bailleurs de fonds. La culture maraîchère est pratiquée en saison sèche. La culture intensive de légumes fut introduite au Burkina Faso dans les années 1920 pour les besoins de la population coloniale (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 72). C'est par la suite que des légumes, comme la tomate ou l'oignon, furent incorporés dans les habitudes alimentaires des Burkinabé. Les premières cultures maraîchères se sont développées dans le sud-ouest du pays, mais c'est suite aux sécheresses des années 1970 et 1980 que la culture maraîchère a connu un nouvel essor. Elle est ainsi perçue par les populations comme un moyen de faire face aux mauvaises récoltes céréalières et à la dégradation des conditions de vie dans le plateau *mossi*.

En 1994-1995, la superficie maraîchère s'élève à 6 800 hectares, d'après le ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA) soit un tiers des terres irriguées du Burkina Faso et 4 % de la superficie potentiellement irrigable. La superficie exploitée par chaque maraîcher varie entre quelques ares à quelques hectares. Les grandes superficies sont irriguées au moyen de motopompes et la main-d'œuvre est en grande partie salariée.

En 1995, le Burkina Faso a une production de 107 000 tonnes de légumes. L'oignon, la tomate et le chou occupent respectivement 31 %, 30 % et 22 % des volumes produits, d'après le MARA. Ces produits sont essentiellement destinés à la consommation locale et à la consommation sous-régionale. Le haricot vert représente 4 % des volumes produits. Il est exporté principalement en Europe. La valeur des exportations de légumes forme 2 % des exportations totales du Burkina Faso (European Year Book, 1995). Le maraîchage contribue ainsi au renforcement de l'équilibre de la balance commerciale du Burkina Faso.

Selon le MARA, en 1996, 6,5 % des familles Burkinabé sont intéressées par la culture maraîchère. La majeure partie de la production maraîchère est écoulée par le canal du commerce informel. Ceci s'explique par le fait que les commerçants seraient plus dynamiques et mieux adaptés socialement que les coopératives et leurs unions. Ils s'adaptent rapidement aux changements du marché, et les faibles coûts fixés permettent d'offrir aux consommateurs urbains un produit de qualité à un prix abordable (Jacquemot et Friedberg, cités dans Janssens, Totté et Verhaegen, 1997). Ces auteurs estiment que le secteur informel propose aux

producteurs des prix supérieurs, et aux consommateurs des prix inférieurs à ceux des organisations de producteurs.

Enfin, on assiste depuis à la dévaluation du franc CFA (FCFA) en 1994, à un attrait des légumes burkinabés dans la sous-région ouest-africaine. Les principales destinations sont la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Toutes les catégories de légumes transitent par voies terrestre, aérienne et ferroviaire.

Sur le plan de la production, on constate que le maraîchage s'est développé en dehors de tout soutien étatique ou de toute forme d'intervention. Cependant dans les villages, il existe bien des groupements de maraîchers. Ces groupements visent essentiellement l'accès au crédit. D'autre part, les maraîchers se regroupent parfois en union de groupements de producteurs maraîchers. Ils s'entendent pour s'approvisionner en intrants auprès de leur union et éventuellement profiter des circuits de commercialisation maîtrisés par cette dernière, bien que souvent la vente *via* l'union rapporte moins que la vente *via* le circuit informel.

Sur le plan de la transformation, il y a deux usines de transformation des produits maraîchers au Burkina Faso : la Savana et l'usine de l'Ucobam. La première transforme les tomates en concentré. La seconde met en conserve des légumes et fabrique des confitures. Toutes ces deux usines tournent en dessous de leur capacité de production. On assiste à un développement important des techniques de séchage des légumes à travers le Burkina Faso.

### 2.3. Le projet initial

L'ambition du groupement de maraîchères Yamgoubgoudou de Oula-Koulsin est de rendre disponibles et accessibles les produits dans le quartier Koulsin, le village en particulier et auprès des ménagères. Cette ambition s'inscrit dans un processus plus global de responsabilisation des femmes dans la prise en charge de leur auto-promotion sociale, économique et culturelle. Pour ce faire, il faut mettre sur pied un projet maraîcher *via* un groupement. Ce groupement sert à la fois d'école, de garantie de remboursement, de soutien financier et de canal d'écoulement de la production individuelle et collective. À la différence des maraîchers et maraîchères privés, le projet de Yamgoubgoudou voulait joindre les familles les plus démunies du quartier. Il s'agit d'un projet à but non lucratif, dont le succès du démarrage semble lié au fait que son fonctionnement épouse le système du *kombi-naam*, formule traditionnelle d'entraide entre jeunes de même classe d'âge.

Le *kombi-naam* (autorité de jeunes) est une association traditionnelle de travail communautaire de jeunes. Des jeunes (de 8 à 35 ans pour les garçons et de 8 à 21 ans pour les filles) d'un même quartier ou village se mettent d'accord pour organiser le *kombi-naam*, en général pendant la saison des pluies. Les jeunes participent sans aucune discrimination : les responsabilités sont attribuées de manière démocratique selon le caractère, le tempérament et les compétences techniques des membres. La transparence dans la gestion est de mise. Les

principales activités du *kombi-naam* consistent à travailler dans les champs des villageois demandeurs contre rémunération en espèces ou en nature (céréales, arachide, sésame, etc.). Ces produits sont utilisés à la fin des récoltes pour organiser une fête.

Dès le début de ses opérations, Yamgoubgoudou subdivise ses activités en trois programmes intimement liés : la formation, la production et la commercialisation. Le premier programme vise à acquérir les connaissances et techniques nécessaires à une bonne campagne maraîchère, travail traditionnellement exercé par des groupements formés uniquement d'hommes et des groupements mixtes. Il s'agit d'organiser une idée de projet visant à attribuer un nouveau rôle à la femme, en affirmant qu'elle est aussi capable que l'homme. Il faut démontrer que la femme peut s'approprier l'opportunité et, par la même occasion, ouvrir une perspective de réflexion sur une nouvelle ouverture, qui a une répercussion sur les gens, les femmes en particulier, et sur la société en général.

La production se traduit par l'occupation par chaque membre d'un certain nombre de planches (à l'image du jardin collectif au Québec), à l'intérieur du jardin appartenant au groupement. Chaque productrice ou producteur y sème ce qu'elle ou il veut et en assure la protection. À maturité, la cueillette et la commercialisation des produits sont laissées à la libre initiative de la productrice. Cependant, il peut y avoir des canaux de commercialisation qui sont proposés au groupement. Dans ce cas, on est en face d'une commande. Les prix sont alors unifiés et la vente a généralement lieu dans le jardin du groupement.

Le groupement a toujours exprimé un grand désir de formation en faveur des productrices. Un accent particulier est porté à la formation en technique de constitution de fumier organique à travers la mise en place de fosses fumières et en technique de piquage adéquate suivant l'espèce des plants. L'objectif de cette formation est de démystifier le métier de maraîcher et de démontrer aux productrices de Yamgoubgoudou qu'elles sont capables de l'exercer. Il s'agit de permettre aux membres, par la formation, de s'approprier ce métier, afin d'attirer le maximum possible de rendement.

En ce qui concerne la commercialisation, l'idée d'organiser un achat global de toute la production sur place vise à assurer un revenu garanti, ne serait-ce que minimal à la première production, ceci, afin de permettre aux productrices de demeurer actives et de conserver et stimuler davantage leur motivation de départ<sup>6</sup>. Selon les informations recueillies, on relève que dans les années d'émergence du groupement Yamgoubgoudou, le maraîchage par des femmes était plutôt perçu comme une nouveauté qui, sans toutefois susciter un rejet, était accepté comme un essai, une expérimentation. Les initiatrices croyaient que le maraîchage par des femmes « n'était ni plus ni moins qu'une opportunité, voire une activité comme les autres qui était jusqu'alors exclusivement exercée par des hommes ».<sup>7</sup> « Nous avons un puits peu profond et maintenant moins de personnes qui l'utilisent, alors nous pouvons faire nous-

---

<sup>6</sup> Entretien avec l'encadreur du groupement *naam*.

<sup>7</sup> Entretien avec la présidente en exercice de Yamgoubgoudou en 2003.

mêmes nos condiments sur place. Alors nous avons pris l'initiative de discuter entre nous pour voir comment il serait possible de faire un jardin où chaque femme pourrait faire ses propres condiments au lieu d'acheter tout le temps », poursuit la présidente.

Cette attitude, propre à ce qu'on appelle appropriation sociale de technique, fait partie d'une stratégie offensive par rapport au changement de mentalité. L'appropriation sociale de technique est définie ici comme un effort entrepris par un groupe social pour se doter d'un minimum nécessaire et suffisant de connaissances techniques, théoriques et critiques, ainsi qu'un savoir lui permettant d'avoir un contrôle relatif sur l'utilisation de ses connaissances.

#### **2.4. Les promoteurs de Yamgoubgoudou**

L'idée de créer un groupement à Oula-Koulsin remonte au doyen du quartier. Mais avant cette date, existaient, depuis la création du village, des formations sociales plus ou moins systématiques d'entraide et de solidarité. Elles étaient formées par des jeunes de même tranche d'âge et de même sexe. Les activités de solidarité et d'entraide avaient lieu le plus souvent pendant les mois pluvieux et portaient sur les travaux de champs. Elles consistaient à aider les membres de la formation à tour de rôle dans les champs paternels. C'est par la suite que ces formations ont fourni leurs services aux demandeurs, moyennant une rémunération en nature ou en argent.

Ensuite, il y a eu dans les années 1985 un programme national de forage villageois à travers tout le pays. L'objectif était de fournir de l'eau potable aux populations rurales, grandes victimes de sécheresse. Ainsi un forage a été fait juste devant l'entrée de la concession du doyen en 1990. Après quelques mois de fonctionnement, la pompe du forage, alors fréquentée par tout le village, est tombée en panne, et la réparation nécessitait quelque 90 000 FCFA (environ 426 dollars canadiens)<sup>8</sup>. Cette somme ne pouvant être réunie, le désert s'est fait autour de la pompe. Déçu, le doyen, a convoqué sa concession et leur a demandé de mettre la pompe en fonction le plus tôt possible. « Je ne voudrais pas de mon vivant voir la pompe en panne »<sup>9</sup>. C'est ainsi que les habitants du quartier ont tenu une réunion pour échanger afin de rendre la pompe fonctionnelle. Il était décidé, à l'issue de cette réunion, d'évaluer le coût de la réparation et de se partager la charge. La pompe est devenue à nouveau fonctionnelle vers la fin de 1990 ou le début de 1991.

L'idée de faire un groupement de maraîchères venait de Zoenabo Sawadogo. Elle a constaté que le nombre de visiteurs du forage était beaucoup moins grand. Alors elle a contacté quelques amies et leur a fait part de son projet. Selon elle : « le maraîchage va permettre d'améliorer le panier de la ménagère. En plus, on pourrait vendre le surplus ; ce qui nous donne un peu de revenu ». La présidente habitait la concession du doyen. C'est à partir de sa

---

<sup>8</sup> En 1990, un dollar canadien vaut 211 FCFA.

<sup>9</sup> Entretien avec le doyen du quartier *koulsin*.



condition de ménagère, confrontée à des pénuries de condiments, mais surtout au manque de moyens financiers pour s'en acquérir, que l'idée de projet maraîcher lui est venue.

Elle a compris les avantages d'un jardin de ménagères pour la cuisine et les retombées pécuniaires d'une telle entreprise. Deux autres femmes l'ont rejointe, Fati Ouédraogo et Amnatou Sawadogo, puis est venu le grand monde. Ainsi est né le groupement, qui a pris le nom de Yamgoubgoudou, en hommage à un grand roi. Littéralement, Yamgoubgoudou vient de *yam* qui signifie « esprit, ruse, intelligence » et de *goubougoudou*, « nous rassembler, nous unir ». Il était un groupement mixte au départ. C'est par la suite que les hommes se sont retirés car le sous-groupe féminin représentait vraiment le groupement.

## 2.5. Le démarrage (1990-1993)

Le projet du groupement Yamgoubgoudou a été bien reçu par une frange importante de la population, surtout la population féminine de Oula-Koulsin. Il a eu un écho favorable de la part du groupement *naam*<sup>10</sup> qui a décidé de l'appuyer. Le groupement *naam* a été et est encore le principal encadreur du groupement Yamgoubgoudou. Dès sa reconnaissance officielle, le groupement *naam* s'est engagé à son organisation et à la formation des producteurs et productrices.

La première année de fonctionnement de Yamgoubgoudou est une année d'organisation et de recherche de reconnaissance. La reconnaissance et l'existence d'un organe dirigeant sont fondamentales à l'acquisition d'appuis. Le groupement existe dans l'informel. C'est à la suite de la rencontre avec l'agent de l'Organisme régional de développement (ORD) que le groupement prend la formule moderne de groupement pré-coopératif. L'ORD est une structure étatique déconcentrée, chargée de promouvoir le développement socio-économique par la formation et l'encadrement dans le monde rural. Il a été mis en place dans les années 1960. L'agent d'ORD constate un groupement de paysans structuré selon le modèle de *kombi-naam*. Il vient alors proposer de l'organiser en structure pré-coopérative et de lui donner une reconnaissance officielle. Yamgoubdougou qui a déjà une existence pré-coopérative de type traditionnel continue ses activités maraîchères et d'entraide sociales.

La deuxième année est marquée par le rapprochement du groupement au groupement *naam* et sa consolidation sous la supervision de celui-ci. Il connaît l'élargissement de ses activités : introduction de la pépinière, d'un programme de reboisement et construction de diguettes. Cette deuxième année est aussi marquée par un appui en équipements maraîchers, apporté par le groupement *naam*. Il s'agit d'un appui en grillage pour la clôture du périmètre du jardin du groupement, en semence (chou, pomme de terre) à crédit remboursable en fin de campagne. Il

---

<sup>10</sup> Le groupement *naam* est une ONG fédérative des groupements *naam*. Le groupement *naam* est une modernisation de *kombi-naam* en structure pré-coopérative. C'est la branche nationale des 6 S (Savoir Se Servir en Saison Sèche et en Savane).

s'agit ici d'un appui ponctuel sans engagement de renouvellement. Cet appui du groupement *naam* est parvenu à Yamgoubgoudou grâce à un encadreur de ce dernier intervenant dans le département de Oula. C'est cet homme qui se serait battu aux côtés de Yamgoubgoudou.

Conscients de l'insuffisance des outils et des produits maraîchers, les membres amorcent une réflexion au cours de cette deuxième année sur l'avenir des moyens de travail. Ils envisagent l'acquisition d'un équipement adéquat, au moyen d'un crédit auprès du groupement *naam*. La charge de ce crédit incombe à la responsabilité morale de Yamgoubgoudou, mais relève en fait de la responsabilité individuelle de chaque membre acquéreur. À cette période, le groupement était composé de deux sous-groupes. Un sous-groupe masculin et un sous-groupe féminin. Le sous-groupe masculin présentait l'image d'un jardin communautaire québécois : dans le jardin du groupement, chaque homme avait entre 20 et 30 planches de 12 mètres de long et de 0,80 mètre de large et il y produisait ce qu'il voulait. Par contre, les femmes avaient chacune cinq planches de six mètres de long et de 0,80 mètre de large, et une production commune de 70 planches (une illustration est faite dans la partie 5.2.2. L'organisation du travail).

Au cours de la période de démarrage, le groupement n'avait pas de local propre. Les différentes rencontres avaient lieu devant l'entrée de la concession du doyen de quartier sous un nimier faisant office de bureau.

La première crise importante du groupement a lieu dans la deuxième année de son existence. Cette crise résulte d'un engagement non respecté de fournir un achat de la production totale de pommes de terre. Cette commande est alors faite par le groupement *naam* à travers son agent encadreur. Le groupement *naam* est une organisation paysanne faitière dont Yamgoubgoudou est affilié. Cet encadreur est impressionné par la réalisation, la cohésion et le dynamisme du groupement et décide de formuler une demande d'appui en équipement en faveur du groupement. C'est ainsi qu'il obtient du matériel et des outils maraîchers. La campagne 1991-1992 fut très bonne : « La pomme de terre a bien donné ». Malheureusement, la promesse faite par la Fédération provinciale des groupements *naam* de venir acheter toute la production n'est pas tenue. Tout l'espoir des producteurs et productrices était porté sur la vente de cette production. La déception de ces acteurs fut grande, d'autant plus qu'à cette époque la pomme de terre n'était pas encore entrée dans les habitudes alimentaires du village.

Devant la promesse non respectée des groupements *naam*, les membres de Yamgoubgoudou ont décidé de livrer leurs marchandises sur le marché local à titre informel. Mais peu sont ceux qui ont pu écouler leur production. Le marché local et régional (capitale provinciale) étant saturé, l'essentiel de la production était destiné à la consommation familiale et à des œuvres de solidarité.

Pendant cette période, Yamgoubgoudou est dirigé par un bureau composé uniquement d'hommes. Ces derniers décident des activités à réaliser et tous les autres membres suivent. Cette présence exclusive d'hommes s'explique par la division sociale des rôles en cours dans la société de cette époque : les hommes décident et dirigent, tandis que les femmes et les

enfants suivent. Cette attitude dans la société générale se traduit dans le groupement par le recul des femmes dans les rôles de décision et de direction. Mais en fait, les tâches lourdes ou difficiles sont exécutées par les hommes. Il s'agit, entre autres, de la tracée et du creusage des planches, y compris les planches collectives et individuelles des femmes.

La troisième année de fonctionnement est marquée par une crise de croissance. Le groupement connaît déjà une crise financière, causée par le non-respect du remboursement des prêts lié à l'absence de commandes et le non-respect des cotisations annuelles par un nombre important de membres. Ensuite des questionnements sur l'organisation de la production et la commercialisation des productions en dehors de la structure faîtière sont mentionnés dans les premières rencontres de cette année. Ainsi on pourrait dire que l'idée de rentabilisation des productions a progressé, marquant ainsi un tournant décisif dans les buts et objectifs du groupement. Il ne s'agit plus de produire ses condiments. Le maraîchage en tant que tel est en passe de devenir un « métier rentable ».

Il faut donc organiser la production. C'est ainsi que le périmètre maraîcher est agrandi, on augmente le volume des cultures présentes et on introduit d'autres variétés maraîchères, en l'occurrence, le piment, le concombre et la tomate. Le groupement obtient un nouvel emprunt, mais la production et la commercialisation sont laissées à la libre initiative des producteurs et des productrices. Le nombre de membres qui était de 15 à la première année est passé à 25 à la troisième année. La croissance des membres est un signe que les membres et les non-membres sont conscients de l'importance du maraîchage dans leur vie quotidienne et de son exercice au sein d'un groupement.

On note que Yamgoubgoudou fonctionne dans ses trois premières années avec cohésion et dynamisme mais en dehors des principes prescrits par la loi 35/1990. En fait, le chef de quartier, le doyen du quartier, sans être membre du groupement, en est comme le président d'honneur. Toute idée de projet lui est présentée et ses avis sont pris comme des recommandations. Il incarne le *leadership* charismatique dans le groupement. L'encadreur 6S est aussi un élément d'influence dans le groupement. Il continue de bénéficier d'une écoute attentive, bien que n'ayant pas pu obtenir de sa structure le respect de la parole donnée sur la commande de la pomme de terre.

Les 25 membres enregistrés dans cette période sont tous des ressortissants du quartier Koulsin. Leur âge moyen se « situait entre 25 et 45 ans »<sup>11</sup>. Ils sont inégalement répartis dans les concessions du quartier et comprennent des femmes et des hommes de toutes les concessions. À cette date, on n'a pas noté de membres non ressortissants du quartier. Selon les membres, les principales raisons pour venir au groupement sont l'intérêt personnel, la solidarité entre membres et la bonne réputation de Yamgoubgoudou.

---

<sup>11</sup> Groupe-focus A2.

Pour les trois premières années de fonctionnement, le bilan du groupement peut être qualifié de positif. En effet, sur le plan de sa continuité malgré le manque de moyens et le problème de vente, on peut dire que les membres ont fait preuve d'une volonté de garder opérationnel leur groupement. Nous soulignons ici l'engagement des membres fondateurs d'utiliser le groupement pour traiter les problèmes qui s'offrent au quartier et pour cela, d'employer tout moyen accessible sans compter sur un appui exclusif quelconque. Ce qui traduit une reconnaissance de leur responsabilité de traiter leurs problèmes et de l'importance de trouver eux-mêmes les voies et moyens adéquats.

Les aspects quantitatifs des réalisations sont plutôt difficiles à cerner. En fait, aucune étude n'a été faite sur le fonctionnement de ce groupement. Les membres n'ont pas cette culture de traduire sur papier les bilans des campagnes maraîchères et des activités communautaires réalisées. Est-ce le fait qu'ils sont tous analphabètes ? On retiendra sur ce plan la satisfaction des producteurs et productrices sur les trois premières années de production maraîchère et leur motivation de continuer à travailler. On remarque également, d'après le doyen, que le travail des femmes dans le jardin est beaucoup plus apprécié que celui des hommes ; le fait que des femmes transportent des arrosoirs était nouveau et a été remarqué. Un autre élément positif est à l'effet que les membres font preuve de mobilisation en sortant massivement et en participant aux activités du groupement, bien qu'aucun membre ne soit rémunéré. Par ailleurs, on peut dire que malgré les appuis qu'il a eus et la motivation des membres, Yamgoubgoudou n'a pas pu échapper à des moments difficiles causés par l'insuffisance de moyens et le manque de débouchés pour écouler sa production.

## **2.6. La consolidation du groupement (1994-1998)**

Entre 1993-1994 et 1999, les efforts de production et de commercialisation reposent essentiellement sur le groupement, sa volonté de survivre, la solidarité et la cohésion entre membres. Ces efforts bénéficient de la formation fournie par des organismes d'appui. Partant du bilan positif des trois premières années d'existence et après avoir constaté les défis futurs, Yamgoubgoudou décide d'aller de l'avant avec les moyens de bord. Cette nouvelle période est marquée par des crises et des rebondissements. Elle implique une nouvelle organisation et de nouvelles stratégies. L'idée de base est de « compter sur ses propres moyens tout en cherchant de l'appui »<sup>12</sup>. Aucun appui n'est attendu de la Fédération des groupements *naam* du Yatenga, mais toute personne physique ou morale désirant aider le groupement est la bienvenue. Les activités du groupement se poursuivent dans cette période en dents de scie.

L'année 1994 débute avec un projet de creuser un nouveau puits et de refaire l'ancien. Ayant un débit faible pour le maraîchage intensif, le forage est laissé à l'usage domestique. La réalisation de ce projet d'eau est commencée en une année de sécheresse. La production maraîchère doit alors être ajustée au volume d'eau disponible. La production est réduite au

---

<sup>12</sup> Groupe-focus.

tiers de la capacité de production des acteurs et s'étend sur une période de 3 à 4 mois au lieu des 8 à 9 mois que permettrait une abondance de pluie. Par ailleurs, le temps ainsi dégagé permet de réaliser d'autres activités.

Les membres masculins s'organisent en deux équipes en raison d'une équipe par jour et de façon à ne pas être chargés tous les jours. Les premiers jours, chaque équipe est à son tour divisée en deux sous-équipes, dont l'une s'occupe de la réfection et l'autre de la construction du nouveau. De cette façon, les travaux engagés se poursuivent sans arrêt et chaque homme y passe sans toutefois y rester toute la journée.

La présence actuelle de deux puits implique une augmentation de la production maraîchère. Cette dernière relève en dernier ressort du niveau de pluie tombée au cours des mois de pluie passés. La saison hivernale 1994-1995 est bonne. Les nappes phréatiques sont remontées et il y a assez d'eau dans les puits pour une campagne de maraîchage. Le nombre de planches augmente en 1996. On enregistre de nouveaux membres. Mais des problèmes ne tardent pas à apparaître. En fait, deux des nouveaux membres vont rapidement être expulsés. Ils auraient commis des larcins qui ébranlent la cohésion et la solidarité du groupement, et entre le groupement et les non-membres. C'est la première fois que Yamgoubgoudou note des expulsions. Cette expulsion marque l'adoption d'une nouvelle attitude dans le groupement : le refus des demandes d'adhésion de gens non ressortissants du quartier.

L'année 1997 est entamée avec le développement ou l'introduction d'activités secondaires : la construction de fosses fumières, de fosses compactes et de cordons pierreux. Ces activités ont des incidences plus ou moins directes sur l'activité maraîchère et ont lieu à des moments différents de l'année. On remarque que l'importance de ces activités diminue selon qu'il est possible ou non de faire du maraîchage. Certaines de ces activités, telles que la constitution du fumier, étaient menées traditionnellement à titre individuel. Il n'existait pas de fosses mais de la collecte du fumier sans procédé d'enrichissement. Des techniques d'enrichissement sont inventées et introduites dans le groupement par la Fédération provinciale des groupements *naam*. L'adoption de ces techniques est possible grâce à l'activisme de l'encadreur 6S, président de l'Union départementale des groupements *naam* et délégué départemental du Congrès pour la démocratie et le progrès (parti politique au pouvoir depuis 1991).

La construction de fosses fumières est introduite dès la troisième année de fonctionnement de Yamgoubgoudou, à partir de la formation de trois membres, dont une femme et deux hommes. La fosse fumière est un ensemble de quatre rectangles construits les uns à côté des autres, de façon à être utilisés par ordre. Ces rectangles ont une longueur de 2 à 4 mètres, une largeur de un à 1,5 mètre et une profondeur de 0,50 mètre. L'opération fumière consiste à remplir la première fosse avec des déchets domestiques et animaux. Une fois remplie, on la vide après une période de 15 jours. On dépose le contenu de matière à permuter les couches inférieures et supérieures suivant les fosses. L'opération se répète ainsi jusqu'à la dernière fosse. À cette dernière étape, le produit est supposé être prêt à l'utilisation. Cette formation relayée dans le

groupement aux autres membres a permis la réalisation de 25 fosses fumières, en raison d'une fosse par membre. Ces fosses sont plus ou moins entretenues.

Cette technique a été rejointe par une autre : la technique de la fosse compostière. La fosse compostière est construite dans un carré de 4 mètres. Sa profondeur est en général de 1,5 mètre. On remplit ces fosses avec le même genre de déchets. Une fois remplie, on y déverse une bonne quantité d'eau (environ de 400 à 10 000 litres par semaine), pendant au moins six mois. Au terme de cette période, le produit est supposé prêt. Ce produit est très souvent utilisé dans le maraîchage.

Des formations en technique de pépinières et en reboisement sont dispensées dans ce groupement en 1994, toujours sous l'impulsion de l'encadreur des 6S et l'agent du CRPA (ex-ORD). Le groupement *naam* octroie 3 000 pots de pépinières. Une bonne partie de ces pots (soit 2 000 pots) est utilisée dans cette même année. La construction de diguettes, de digues filtrantes et de cordons a également été introduite, sous l'impulsion de l'encadreur des groupements *naam*.

L'objectif premier de ces activités est de retenir, tant soit peu, l'eau qui tombe sur le rayon d'influence du groupement. Elles relèvent toutes de la gestion des ressources naturelles, lesquelles ne sont pas sans incidence sur les cultures maraîchères et l'agriculture.

Toutes ces opérations sont réalisées sous la direction du bureau de départ. Il n'y a pas de changement, ni de départ de membre du bureau. Le renouvellement du bureau n'étant pas programmé, les membres restent presque tout le temps, tant qu'il n'y aura pas de problème majeur de fonctionnement dont la cause leur sera attribuée.

## **2.7. La réforme juridique des associations paysannes (1999-2003)**

Cette période commence avec l'adoption de la loi 14/1999 et s'étend jusqu'en 2003. Cette date coïncide à la fois avec le début de cette recherche, et avec la fin du délai accordé par les législateurs aux organisations paysannes de se conformer à cette nouvelle loi. Cette loi consacre un tournant décisif dans la vie des organisations.

En politique, cette période est marquée par le début du second mandat présidentiel de Blaise Compaoré. Ce mandat place les organisations paysannes au centre de sa politique de développement avec pour objectif de rendre ces dernières professionnelles.

La professionnalisation des organisations paysannes dans le contexte burkinabé est considérée comme « un processus qui vise à améliorer les compétences des principaux acteurs de l'activité agricole, dans le sens d'une plus grande maîtrise des activités de production, de transformation et de commercialisation. Lorsqu'on parle d'acteurs, il s'agit généralement des

producteurs regroupés au sein d'organisations paysannes et d'opérateurs privés dans la production et la transformation » (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 27). La professionnalisation comprend trois aspects essentiels : la spécialisation, la restructuration et la séparation des fonctions.

L'évolution des organisations paysannes a conduit ces dernières à se substituer à l'État dans nombre de régions pour des activités de santé, d'hydraulique villageoise, d'infrastructure, etc. Cette multifonctionnalité des organisations paysannes se veut une stratégie d'adaptation et de globalisation de la réponse aux besoins des paysans, besoins généralement non dissociés (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997). La séparation concerne essentiellement le fait de dissocier les activités économiques exigeant une rentabilité des activités sociales. Les premières servent à financer les secondes. Ces dernières inhibent les possibilités de rentabilisation.

Ce phénomène entraîne l'abandon d'un certain nombre de fonctions non liées à la production agricole, autrement dit à la séparation des fonctions économiques des fonctions sociales, la recherche et l'identification des créneaux porteurs. En outre, il amène la concentration des activités sur les créneaux identifiés et leur répartition selon les niveaux de structuration des producteurs.

La spécialisation consiste à orienter l'ensemble de ces activités sur un ou deux produits ou filières spécifiques. Son ambition est de permettre une meilleure maîtrise des différentes questions qui se posent aux producteurs de la production à la commercialisation en passant par la transformation éventuelle des produits.

Partant de cette nouvelle donne, c'est un nouveau groupement qui est demandé aux membres. Ce nouveau groupement doit avoir un nouveau but et de nouveaux objectifs, un nouveau nom, un nouveau bureau. Les membres de Yamgoubgoudou estiment qu'il est important pour eux de se subdiviser en deux groupements. Ainsi, le 20 août 2001, une rencontre à l'Union départementale des groupements *naam* de Oula a consacré la création de deux groupements distincts : un groupement masculin et un groupement féminin. Le premier s'occupe désormais de la foresterie (pépinière, reboisement, cordons pierreux, diguettes, *boulis*, etc.) et le second reste dans la principale activité du groupement initial.

C'est en s'appuyant sur le fait que les femmes sont plus actives que les hommes et leur sous-groupe plus structuré en pré-coopérative qu'en sous-groupe que les hommes ont décidé de laisser aux femmes la production maraîchère pour explorer d'autres activités. On pourrait rappeler ici que le groupement initial avait pour but la sécurité alimentaire. S'occuper à autre chose de plus contribue davantage au renforcement des mécanismes de sécurisation alimentaire. La création de deux groupements apparaît beaucoup plus à leur niveau comme une restructuration interne, qui a lieu à la faveur des exigences de la loi 14/1999, que comme une conséquence directe de celle-ci. La réalité est que les deux groupements ont informellement les mêmes membres. Ce que la loi 14/1999 n'interdit pas. Le seul article de

cette loi qui fait référence à l'appartenance aux groupements est l'article 91. Ce dernier stipule : « Nul ne peut être adhérent de plusieurs groupements ayant le même objet et le même ressort territorial ».

La différence entre les deux groupements se situe au niveau de leur reconnaissance officielle en deux entités distinctes. Ce sont les mêmes personnes qui sont les membres des deux groupements. Ils proviennent d'un même quartier et ont le même ancêtre. À cette étape de notre recherche, nous garderons la ligne principale du groupement qui est la ligne des productrices maraîchères. Ainsi, nous nous intéressons maintenant à l'évolution du groupement des productrices maraîchères.

La période 1999-2003 démarre avec cette nouvelle donne juridique des groupements. Partant de cette nouvelle donne, les productrices s'engagent dans une double démarche. À l'interne, il s'agit d'installer un nouveau bureau et d'établir un programme d'activités maraîchères exclusivement. À l'extérieur, il faut travailler à acquérir le nouvel agrément, œuvrer à sa reconnaissance et, à partir de là, chercher des financements et autres appuis. Les initiatrices de Yamgoubgoudou doivent encore une fois travailler à asseoir le groupement des productrices. Zoenabo Sawadogo, Fati Ouédraogo et Salimata Sawadogo sont de nouveau à pied d'œuvre dès le 20 août 2001 pour la mobilisation des femmes afin de former un bureau définitif. Ces trois ménagères forment ainsi un bureau provisoire. Elles bénéficient dans leur tâche d'organisation de l'appui des hommes, et surtout de l'accompagnement de l'encadreur des groupements *naam*. Le bureau est mis sur pied et les trois organisatrices en sont les principales animatrices.

La première activité des productrices maraîchères débute le 25 septembre 2001. Il s'agit d'une rencontre d'évaluation de la situation et des moyens disponibles, et d'élaboration d'un programme d'activités. L'évaluation de la situation porte sur les facteurs et les outils de production. En prenant acte du niveau insuffisant des pluies tombées dans le village (les nappes phréatiques sont essentiellement alimentées par l'eau de pluie), les productrices estiment nécessaire de limiter la production. Elles portent leur choix sur les cultures pouvant être réalisées dans une période d'environ quatre mois. C'est donc par entente réciproque que les choix sont portés sur une boîte de choux, deux sachets d'oignons et deux sachets de tomates *pectomech* pour la production du groupement.

En outre, elles s'entendent sur les produits de protection et de croissance, et leur volume. À ce niveau, leur choix porte sur deux boîtes d'insecticide, 30 kilogrammes d'engrais NPK et 20 kilogrammes d'urée. Le total des dépenses s'élève à 35 250 francs CFA (soit 83,53 dollars canadiens). Ces dépenses concernent les semences et le traitement des cultures. Il incombe à chaque productrice d'apporter ses arrosoirs et son puisard. Pour ce qui est de la protection du périmètre maraîcher, chaque exploitante apporte du bois. Il est en outre exigé de chaque productrice de refaire sa fosse fumière ou compostière.



Cette première campagne est financée par un programme financier d'accompagnement du groupement *naam*. Ce programme octroie un crédit de 35 250 aux maraîchères sans aucun taux d'intérêt au remboursement. Cette charge du crédit est partagée entre toutes les fondatrices-membres, au nombre de 20. Ce qui revient à chacune 1 036 francs CFA (2,45 dollars canadiens).

La campagne de l'année 2001-2002 a été bonne. Elle avait pour objectif de répondre aux besoins de consommation des productrices. Elle a rempli cet objectif et un surplus a été dégagé. La vente du surplus a permis de rembourser la dette du groupement.



### **3. LA PRÉSENTATION DES ACTEURS**

#### **3.1. Les membres présents dans l'activité**

Le groupement des productrices maraîchères a été créé par trois femmes : Zoenabo Sawadogo, Fati Ouédraogo et Salimata Sawadogo. Mais on reconnaît comme fondateurs des personnes dont l'action dans le passé avait été déterminante dans la création et le maintien du groupement. À cet effet, on fait référence à l'encadreur des groupements *naam*, aux ex-membres de Yamgoubgoudou, dont le doyen. Lors de la création du groupement, les productrices maraîchères de Oula-Koulsin étaient au nombre de 20 membres. Un bureau provisoire fut mis sur pied par ces trois femmes. Ce bureau avait pour but de sensibiliser et mobiliser les autres femmes ex-membres de Yamgoubgoudou autour du nouveau projet. C'est à la suite de cette mobilisation que les candidates cibles se sont engagées dans le groupement. D'autres femmes se sont jointes à ces dernières après le vote de l'assemblée générale constitutive dudit groupement du 20 septembre 2001. Le bureau définitif venait d'être mis sur pied autour des trois instigatrices.

Les membres du groupement des productrices maraîchères sont les ex-membres féminins de Yamgoubgoudou. Les responsabilités liées à la gestion de ce groupement sont constituées de la manière suivante : la présidente, la vice-présidente, le secrétaire général, la trésorière, la responsable à l'information et la responsable à l'organisation. En plus de ces responsabilités, l'équipe dirigeante comprend un comité de contrôle de trois membres : le président, le secrétaire et le rapporteur. Depuis la création jusqu'à la date de la présente enquête, le groupement est caractérisé par sa volonté de se maintenir et de réaliser ses programmes d'activités. Le Tableau 4 présente les membres du groupement.

L'âge moyen de productrices maraîchères est de 41ans. La plus jeune productrice a 23 ans et la plus âgée en a 61.

Il n'y a pas de salaire ni de traitement financier quelconque pour les membres. Cependant, sont remboursés les frais de déplacement consentis, dans le cadre des activités du groupement, à un membre désigné par ce dernier pour accomplir cette activité. Le volet « fonctionnement de la caisse » du groupement couvre ce genre de dépenses.

**TABLEAU 4**  
**Répartition par ancienneté des membres du groupement en 2003**

NO	MEMBRES	RÔLE DANS LE GROUPEMENT	FONCTION	DATE D'ENTRÉE DANS	
				Yam-goub-goudou	Groupement productrices maraîchères
1	Sawadogo, Zoenabo	Présidente	Ménagère	1990	10/08/2001
2	Ouédraogo, Fati	Vice-présidente	Ménagère	1990	10/08/2001
3	Sawadogo, Salimata	Secrétaire	Ménagère	1990	10/08/2001
4	Mariam	Trésorière	Ménagère	1990	10/08/2001
5	Ouédraogo, Amnatou	Responsable à l'information	Ménagère	1995	10/08/2001
6	Ouédraogo, Haoua	Responsable à l'organisation	Ménagère	1994	10/08/2001
7	Koema, Kotim	Présidente Comité de contrôle	Ménagère	1990	10/08/2001
8	Sawadogo, Safieta	Secrétaire Comité de contrôle	Ménagère	1990	10/08/2001
9	Ouédraogo, Balguissa	Rapporteur Comité de contrôle	Ménagère	1990	10/08/2001
10	Ouédraogo, Minata	Membre	Ménagère	1993	10/08/2001
11	Belem, Haoua	Membre	Ménagère	1990	10/08/2001
12	Sawadogo, Mariam 1	Membre	Ménagère	1991	10/08/2001
13	Sawadogo, Mariam 2	Membre	Ménagère	1993	10/08/2001
14	Sawadogo, Bintou	Membre	Ménagère	1993	10/08/2001
15	Sawadogo, Adama	Membre	Ménagère	1994	10/08/2001
16	Sawadogo, Kotim	Membre	Ménagère	1993	10/08/2001
17	Sawadogo, Minata	Membre	Ménagère	1991	10/08/2001
18	Sawadogo, Lizèta	Membre	Ménagère	1991	10/08/2001
19	Sawadogo, Lizèta	Membre	Ménagère	1991	10/08/2001
20	Lèga, Minata	Membre	Ménagère	1990	10/08/2001

Source: Extrait du cahier de membres du Groupement des productrices maraîchères.

Les productrices ont bénéficié de plusieurs types de formation. Le Tableau 5 illustre quelques-unes de ces formations.

**TABLEAU 5**  
**Types de formation reçus**

TYPES DE FORMATION	NOMBRE D'ACTIVITÉS	
	Alphabétisation en mooré	Alphabétisation en français
Pose des plants	5	
Traitement phyto-sanitaire	5	
Reboisement	6	
Cordons pierreux	3	
Education coopérative		
- formation initiale		4
- perfectionnement		4
Autres ateliers		
- hygiène alimentaire	20	
- hygiène corporelle	20	
- VIH-SIDA	20	
- espacement des naissances	20	

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

### 3.2. Le réseau

Le groupement des productrices maraîchères est une organisation affiliée au groupement *naam*. Mais, il s'allie à d'autres groupements pour construire des infrastructures intéressant le quartier, le village et même le département. Il est important à cette étape de notre enquête de présenter les relations entre le groupement des productrices maraîchères et le groupement *naam*, d'une part, et d'autre part, les rapports entre ce groupement et d'autres organisations paysannes.

Le groupement *naam* est la modernisation d'une formation paysanne de travail communautaire : le *kombi-naam* (autorité des jeunes). De nos jours, il est organisé en structure villageoise, départementale, provinciale et nationale. En 1996, le groupement *naam* comprend 4 700 groupements, répartis dans 1 147 villages à travers le pays (Ouédraogo, 1996 : 8).

Le comité de zone a pour principale mission d'équilibrer les apports propres et les apports extérieurs, d'utiliser judicieusement les prêts et d'équilibrer la distribution inter-villageoise des fonds alloués à la zone. Chaque groupement qui agit au sein d'une zone peut obtenir une subvention ou un prêt, après négociation avec le comité de zone. Le groupement est libre d'utiliser le crédit pour prêter à ses membres ou pour un investissement collectif. Pour le cas

de Yamgoubgoudou, les deux modalités sont combinées. À titre d'exemple, au premier projet du groupement, le coût du grillage est dû au Yamgoubgoudou, qui le met en valeur, tandis que les arrosoirs sont remboursés par chacun des acquéreurs. Ces deux modalités prévalent également au sein du groupement des productrices.

En plus de cet appui initial, les deux groupements ont bénéficié des programmes de formation initiés par le comité de zone et financés par la Fédération nationale des groupements *naam*. Le groupe-focus réalisé avec les membres de Yamgoubgoudou révèle que l'appui fourni par le groupement *naam* a toujours été décisif, mais aussi toujours insuffisant par rapport aux attentes des membres. En dépit de la faiblesse de son appui, le groupement *naam* demeure la principale référence des demandes de prêt et de subvention des productrices maraîchères. Ces dernières sont représentées à l'Union villageoise des groupements *naam* de Oula par leur présidente. Elles sont représentées au sommet de la hiérarchie des groupements *naam* par les animateurs villageois, départementaux, provinciaux des groupements *naam*.

Ce lien quasi ombilical avec le groupement *naam* n'interdit pas les productrices de nouer des relations avec d'autres partenaires. Au nombre de ces partenaires, on peut citer l'association AMMIE, le représentant du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, les groupements villageois (ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques), le groupement affilié à l'Association nationale d'action rurale (ANAR). Les relations avec ces structures ne sont pas d'ordre institutionnel, comme elles le sont avec la Fédération nationale des groupements *naam*, mais sont ponctuelles et circonscrites autour d'activités communautaires.

Par exemple, pour des activités intéressant tout le village ou le département comme les *boulis*, les infrastructures (écoles, logements des encadreurs agronomes, des enseignants, des infirmiers, etc.), une circulaire informe toutes les organisations présentes dans le village, les invitant à participer et ce, peu importe l'organisation initiatrice de l'activité. Le *bouli* Naaba Yemdé a été refait à l'initiative du groupement paysan affilié à ANAR, mais celui-ci a reçu l'appui actif de Yamgoubgoudou au niveau de la programmation des activités et des démarches de demande d'« opération-benne »<sup>13</sup>.

Les besoins d'information et de formation sont adressés aux acteurs présents dans le village ou proposés par ces derniers. C'est à travers ce mécanisme que les membres de Yamgoubgoudou ont bénéficié des programmes de sensibilisation face aux MST-SIDA, et d'hygiène alimentaire et corporelle, proposés par AMMIE entre 1998 et 2000. Le représentant du ministère de

---

<sup>13</sup> « Opération-benne » est une opération qui consiste pour un organisme d'intervention à affréter une benne à une organisation paysanne pour ses activités pendant un temps précis.

l'Environnement et du Cadre de vie et le délégué des groupements villageois de Oula interviennent sur les plans de formation et de sensibilisation en matière de lutte contre la déforestation, ainsi que de gestion des ressources naturelles, pour le premier ; et en technique de revitalisation des sols agricoles *zai*<sup>14</sup> améliorés, demi-lune, et technique de maraîchage, pour le second.

---

<sup>14</sup> *Zai* est une technique ancestrale de revitalisation des sols dénudés. Elle consiste à creuser des pots d'une profondeur d'environ de 20 à 30 cm et d'une largeur de 20 cm sur des sols légèrement inclinés, de sorte à retenir l'eau de pluie qui ruisselle. La technique du *zai* amélioré est une élaboration des agents ORD.





#### 4. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE

L'avènement de la loi 14/1999 implique une mutation profonde des organisations paysannes, toute nature confondue. Celles-ci passent de groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives à sociétés coopératives et groupements. Nous montrons dans le Tableau 6 les éléments de différence fondamentaux entre groupement pré-coopératif et groupement.

**TABLEAU 6**  
**Différences entre groupement pré-coopératif et groupement**

<b>GROUPEMENT PRÉ-COOPÉRATIF (LOI 35/1990)</b>	<b>GROUPEMENT (LOI 14/1999)</b>
<b>DÉFINITION</b>	
Un groupement pré-coopératif est une organisation volontaire à caractère économique et social jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 2).	Est groupement toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 71).
<b>OBJET</b>	
Toute activité économique, sociale et culturelle visant au bien-être des membres et de la communauté (art. 4). Peut se transformer en coopérative lorsque l'activité économique s'accroît (art. 4).	Une ou deux filières d'activité.
<b>DOMAINE D'ACTION</b>	
Multi-sectoriel (agriculture, élevage, épargne, santé, éducation, reboisement, pêche, artisanat, etc.) (art. 8).	Un et un seul secteur.
<b>CONSTITUTION</b>	
Étude de faisabilité. Assemblée constitutive d'au moins 15 personnes. Une liste nominative des membres du bureau, leur adjoint, adresse et fonction dans le pré-coopératif (art. 9).	5 à 15 membres peuvent former un groupement (art. 73). Peut admettre l'existence d'un groupe dans le groupement (art. 73).
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
AG se réunit une fois par trimestre (art. 24). Bureau composé d'au moins de 4 personnes, leur mandat dure deux ans, renouvelable une fois (art. 25 et 26)	AG doit se réunir au moins deux fois par an. Bureau composé d'au moins de 3 membres et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois (art. 98).
<b>MÉTHODE DE TRAVAIL</b>	
Installation des paysans sur le périmètre. Production individuelle, vente collective. Tendance à la monoculture. Culture imposée.	Groupage des produits.
<b>OBLIGATIONS</b>	
Les groupements pré-coopératifs sont soumis aux inspections des services compétents (art. 28).	Doit se soumettre au contrôle externe des comptes et de la gestion (audit externe) (art. 87). Existence d'un comité de contrôle (art. 116).
<b>PRIVILÈGES</b>	
	A tout privilège fiscal (art. 90).

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Ainsi à sa création, Yamgoubgoudou était un groupement pré-coopératif régi par le titre I de la loi 35/1990. À partir de 2000, soit un an après l'adoption de la loi 14/1999 et la subdivision Yamgoubgoudou en deux groupements distincts, le groupement des productrices maraîchères, qui provient de cette subdivision, devient un simple groupement régi désormais par le titre III de la loi 14/1999. Les productrices maraîchères forment un groupement. Ce type d'organisation permet en principe l'adoption d'une et une seule dynamique institutionnelle ; cependant la réalité montre le métissage d'une dynamique institutionnelle traditionnelle et d'une dynamique institutionnelle du type coopératif. La première est une forme de survivance de l'organisation traditionnelle *mossi* : la *kombi-naam*, alors que le second se présente comme une modernisation de la première.

#### 4.1. Les rapports de pouvoir à l'interne

L'organisation du pouvoir de décision dans le groupement des productrices maraîchères est structurée en fonction de deux instances : l'assemblée générale et le bureau. Le principal pouvoir de décision relève des productrices présentes à l'assemblée générale. Ce fait donne une cohésion plus forte au groupement. Dans cette structure décisionnelle, seuls les membres impliqués directement dans les opérations du groupement participent à l'assemblée générale, c'est-à-dire les membres du groupement.

L'assemblée générale ordinaire est convoquée une fois par trimestre, soit quatre fois par an et l'assemblée générale extraordinaire, en cas de besoin. Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit être composée d'au moins un tiers des membres inscrits. Mais pour des questions délicates comme la modification du règlement intérieur, l'exclusion d'un membre, l'acceptation d'un nouveau membre au groupement, l'assemblée générale exige une majorité de deux tiers des membres inscrits. Il en est de même pour les décisions relatives à l'adhésion du groupement à une union, à son engagement dans un crédit ou à sa dissolution (article 18 du règlement intérieur). Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés et le vote se fait par bulletin secret (article 19).

Le bureau dirige le groupement. Il est composé de six membres désignés par l'assemblée générale. L'assemblée générale a le droit de choisir les adjointes en cas de besoin. Comme le recommande la loi 14/1999, la durée du bureau est de trois ans renouvelable une fois consécutivement.

Au moment de la constitution du présent groupement, il y avait déjà un groupe de femmes ayant l'expérience de fonctionnement du groupement. Zoenabo Sawadogo était la vice-présidente de Yamgoubgoudou et Fati Ouédraogo en était la trésorière. Il n'était donc pas nécessaire de chercher un appui décisif au moment de la constitution de leur propre groupement.

Depuis la constitution de leur groupement, les productrices ont voulu fonctionner par campagne maraîchère (projet par saison). Mais les conditions pluviométriques des trois dernières années ne se prêtent pas à des campagnes maraîchères importantes. Pour rester actives, les productrices ont convenu lors de l'assemblée générale du septembre 2002 de consacrer leur temps et leurs efforts aux travaux communautaires initiés par le groupement des forestiers (l'aile masculin de l'ex-Yamgoubgoudou) et à des activités qu'elles peuvent accomplir pour un tiers moyennant une récompense.

Le Tableau 7 présente les membres du groupement.

**TABLEAU 7**  
**Composition des membres du bureau (2001-2004)**

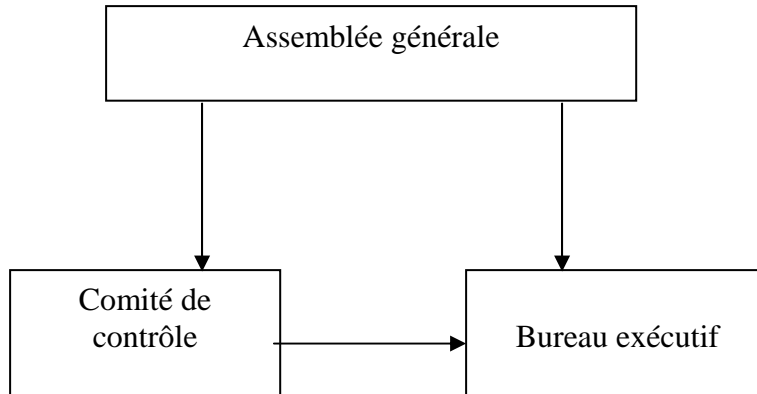
FONCTION	NOM	PRINCIPAUX RÔLES
Présidente	Zoénabo Sawadogo	- représenter le groupement auprès des instances administrative, associative et de partenariat - convoquer et présider les réunions, les assemblées générales - superviser toutes opérations du groupement
Secrétaire	Salimata Sawadogo	- assurer le secrétariat lors des rencontres - élaborer les rapports d'activités - tenir les documents du groupement
Trésorière	Mariam Ouédraogo	- gérer les biens du groupement - établir les bilans financiers et comptables
Responsable à l'information	Amnatou Ouédraogo	- ventiler les informations des différentes rencontres
Responsable à l'organisation	Haoua Ouédraogo	- préparer les lieux de rencontre

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

#### 4.1.1. *Le pouvoir formel et le pouvoir informel*

Le système politique du groupement se présente comme suit: une assemblée générale des membres, un bureau exécutif et un comité de contrôle (voir l'annexe 1 pour les attributions des organes).

**SCHÉMA 1**  
**Organigramme du groupement des productrices maraîchères**



Comme on peut le constater, le pouvoir formel est détenu par l'assemblée générale et le bureau. L'article 111 de la loi 14/1999 stipule que : « Dans les limites de la présente loi, du règlement intérieur et des décisions prises par l'assemblée, le bureau dispose des pouvoirs les plus étendus en matière de gestion. » Le bureau des productrices maraîchères a ainsi l'obligation de planifier, gérer, contrôler et évaluer les activités du groupement. Il doit en outre préparer, convoquer les assemblées générales, tenir une comptabilité transparente, présenter aux membres des rapports d'activités et de gestion, etc.

Le comité de contrôle se présente comme un organe de contrôle interne permanent. Il agit dans l'intérêt des membres. Selon l'article 116 de la loi 14/1999, le comité de contrôle se substitue au bureau, au cas où le bureau refuserait d'assumer ses obligations ou se trouverait dans l'impossibilité de les assumer et ce, sur décision d'une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet. Le mandat des membres du comité de contrôle est de trois ans renouvelable.

Le comité de contrôle a comme principale mission de vérifier ou faire vérifier à chaque moment la gestion du bureau et d'informer ce dernier de toute irrégularité. Comme les membres du bureau, les membres du comité de contrôle ne sont pas rémunérés dans l'exercice de leurs fonctions (articles 115 et 121 de la loi 14/1999), mais le règlement intérieur prévoit le remboursement des frais encourus par un membre dans l'accomplissement d'une tâche liée à ses fonctions.

Ces dispositions confient de réels pouvoirs formels aux membres ayant à exercer des fonctions d'autorité dans le groupement. Les membres dotés de pouvoir décident en toute liberté, mais le plus souvent en concertation avec d'autres membres du groupement ou avec des personnes-ressources. Les rôles du doyen du quartier et du président de l'Union provinciale des groupements *naam* sont déterminants dans la concrétisation des décisions.

En réalité, les productrices n'ont jamais pris une décision sans le dire au doyen et en requérir ses avis ou bénédictions. À titre d'exemple, la décision d'exclure les membres fauteurs de troubles a été portée à la connaissance du doyen, qui l'a acceptée. La décision prise par les productrices d'unir les efforts à ceux des forestiers pendant leur temps mort a été également soumise au doyen. L'intervention du doyen a été plus déterminante en 1990, lors du choix du site d'implantation du périmètre maraîcher. En fait, les membres de Yamgoubgoudou envisageaient de construire le périmètre maraîcher un peu plus au sud. Lorsqu'on rapporta l'intention au doyen, celui-ci aurait exprimé son avis sur le choix d'un autre site et c'est ce dernier qui a été retenu. Le doyen incarne à lui seul le *leadership*, l'autorité rationnelle, l'autorité charismatique et l'autorité traditionnelle dans le quartier et dans le groupement.

L'action du président de l'Union provinciale des groupements *naam* est tout aussi déterminante lorsque, président de l'Union départementale des groupements *naam* de Oula, il a la responsabilité suprême de veiller au bon fonctionnement des groupements de son ressort territorial. Il draine vers son département (Oula), du mieux qu'il peut, les fonds des projets de gestion du terroir et gestion des ressources naturelles de la Fédération provinciale des groupements *naam*. Dans le temps, ces fonds constituaient la source principale de financement du groupement Yamgoubgoudou, et maintenant de ses subdivisions, dont le groupement des productrices maraîchères. Ce mode de financement s'adresse de plus en plus à la réalisation d'infrastructures socio-économiques (dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique villageoise, des aménagements agropastoraux, etc.).

Au niveau des productrices maraîchères, les démarches de demande d'agrément auraient été accélérées sous son influence. Le président de l'Union provinciale des groupements *naam* aurait accompagné le groupement tout au long de sa formation. Ses avis sur le fonctionnement auraient été pris en compte.

#### 4.1.2. *L'inclusion des productrices et des usagers (mécanismes de représentation)*

Du point de vue des rapports entre membres et usagers, le groupement des productrices se présente davantage comme un cadre d'entraide et de solidarité que comme une coopérative ayant des services à vendre à une clientèle. En fait, pour l'instant, l'ensemble des activités des productrices se cantonne à satisfaire l'objectif social du groupement. L'objectif économique étant difficilement réalisable dans ces conditions de pénurie d'eau, les rapports avec les clients sont pour le moment essentiellement informels et d'individu à individu. Cependant, on note que les productrices ont toujours réclamé la gestion collective et la circulation constante de l'information.

L'esprit du groupement, comme celui d'une coopérative, repose sur la liberté dans le travail et l'autonomie dans l'initiative. Certaines productrices expriment clairement que le groupement est un cadre de réconfort pour elles en dehors des avantages qu'elles ont à travailler ensemble. Certains membres précisent que leurs besoins et idées sont pris en compte par le bureau

exécutif. Nous pensons que l'écoute attentive des besoins et idées des membres se présente comme un facteur ayant contribué à la cohésion des membres et explique finalement en partie le fait que le groupement continue de fonctionner même sans autonomie financière.

Un autre aspect marquant, c'est la réprobation de l'injustice, la recherche de la transparence et de la justice entre membres. Ceci a été remarqué lors de deux observations participantes aux sites de plantation des cordons pierreux. La réprobation est apparue lorsque des productrices connues comme relativement plus aisées n'avaient pas remboursé le crédit emprunté, laissant ainsi la charge du remboursement au groupement tout entier. Une autre occasion où la réprobation a eu lieu, c'est pendant la campagne morte des maraîchères. Celles-ci s'étaient jointes aux forestiers pour les appuyer dans leurs travaux de construction de cordons pierreux. Au cours de ces travaux auxquels nous avons participé, certains membres faisaient les paresseux, se retirant pour se dire des choses sans fin, ou se faisaient remarquer par des retards réitérés.

Lorsque ces fautes sont notifiées sur un membre, un autre (pas seulement un membre du bureau) s'autorise à rappeler l'intéressé à l'ordre. Il suffit qu'un membre commence pour qu'un autre s'ajoute et ainsi de suite. Finalement tous les membres présents font la remarque. Ces rappels se terminent la plupart du temps par des plaisanteries, mais ils ont un effet certain sur l'intéressé. Un membre qui a essuyé les remarques se présente à temps lors de la sortie suivante.

Le second est apparu lors des discussions sur la répartition de la première subvention. L'avis général étant que le groupement était au service de toutes et donc chaque maraîchère devait pouvoir bénéficier à part égale des possibilités d'équipement. Ainsi cette subvention fut divisée au nombre des maraîchères. C'est donc dans une atmosphère de transparence dans la gestion des affaires du groupement que les discussions ont lieu. Cette transparence en retour se repose sur une saine circulation de l'information entre les membres mais aussi sur l'honnêteté des *leaders* du groupement.

C'est en ayant à l'esprit les bienfaits du groupement que les membres cherchent à tout prix à le maintenir et ce, à travers la recherche du consensus ou de l'entente. Ce que Guy Belloncle (1993) a identifié comme traits caractéristiques de la démocratie traditionnelle africaine.

## **4.2. Les rapports avec l'extérieur**

Les productrices maraîchères entretiennent des relations multiformes avec des intervenants du monde rural du même village ou du même département. On note vite que ce groupement est à la recherche de partenaires pédagogiques, et surtout de partenaires financiers. On note aussi que le groupement entretient des rapports multiples avec son environnement. On peut citer, entre autres, la préfecture de Oula, représentant le ministère de l'Administration, le

groupement *naam*, sa structure faîtière et un certain nombre d'autres organisations avec lesquelles les productrices ont en commun des séances de travail communautaire.

La préfecture est l'organe étatique qui traite des agréments des groupements et des litiges inter-groupements. En tant que telle, elle détient les registres de toutes les organisations paysannes de son ressort administratif. Elle a donc à travers ce biais une certaine influence administrative sur les productrices. Mais cette influence reste modeste et sans impact décisif sur le fonctionnement de la structure.

La Fédération des groupements *naam*, structure faîtière à laquelle appartiennent les productrices maraîchères, est reconnue comme une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif, par le décret 123/IS/DGI/DAP du 1<sup>er</sup> septembre 1978. Les rapports avec les groupements affiliés sont souples. Chaque groupement définit les modalités de gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières, détermine ses objectifs, et élabore son programme. En outre, les groupements peuvent choisir leurs partenaires et négocier des appuis en fonction de leurs besoins (Ouédraogo, 1996 : 10).

L'Union départementale des groupements *naam* harmonise des rapports de bon voisinage avec les responsables administratifs, politiques, religieux et coutumiers locaux. Elle veille à l'intangibilité de l'esprit *naam* et au respect des statuts et règlement intérieur au sein des groupements. Le bureau de l'Union des groupements *naam* est composé d'un membre de chaque groupement, qui assiste à toutes les rencontres de l'Union et à celles de son groupement.

Au niveau de l'organisation des activités, chaque groupement définit ses objectifs et programmes d'activités. L'union villageoise fait la synthèse des activités qu'elle achemine à l'échelon supérieur. Les différents rapports servent à élaborer un plan villageois, départemental, provincial puis national de recherche de financement. C'est par ce canal que les subventions accordées à la Fédération nationale par ses donateurs sont acheminées vers les échelons inférieurs. Mais tous les programmes ne s'égalent pas. La priorité est accordée aux nouveaux groupements et en fonction de la répartition géographique des fonds obtenus. Les montants répartis n'atteignent jamais le niveau de financement exprimé.

C'est à travers ce système que les productrices et leur ancienne structure ont pu démarrer leur premier programme d'activités. Pour soutenir le nouveau départ des productrices, la subvention de 35 250 FCFA (soit 83,53 dollars canadiens), obtenue par les productrices en 2001, a servi à payer les semences et les arrosoirs.

Les productrices accordent une grande importance aux activités communautaires. Elles participent sans distinction aux activités initiées par d'autres groupements. Elles entretiennent à ce niveau des relations ponctuelles de travail avec le groupement ANAR.

### 4.3. Les règles juridiques et législatives

Les productrices maraîchères sont un groupement paysan régi par le titre III de la loi 14/1999, portant sur la réglementation des sociétés coopératives et des groupements au Burkina Faso. Bien que le groupement reste fonctionnel et conserve une cohésion et une dynamique exemplaires, l'organisation du travail en son sein reste largement dominée par le mode de fonctionnement des organisations traditionnelles *mossi*, en l'occurrence, le *kombi-naam*. Le *kombi-naam*, qui vient de la nuit des temps, repose sur des qualités coopératives que sont l'égalité, la démocratie, la responsabilité et l'auto-contrôle (Ouédraogo, 1988).

Ce mode d'organisation n'est pas informel au sens courant du terme, mais il obéit plutôt à un ensemble de règles et principes. Le mode de choix des responsables, par exemple, repose sur la recherche d'un consensus autour de quatre critères :

- Être capable de maîtriser sa langue (parler peu et efficacement), savoir convaincre par argumentation, éviter le mensonge, la délation et la calomnie ;
- Être altruiste, savoir partager ses idées, son savoir, son savoir-faire, ses stratégies ;
- Être techniquement compétent dans les fonctions pour lesquelles on est élu ;
- Écarter toute forme de discrimination.

Lors du choix des membres de leur groupement, les maraîchères n'ont pas eu de candidates volontaires, c'est au niveau des propositions que le présent bureau est « voté » sur la base des critères précités.

L'exclusion des membres de l'ex-Yamgoubgoudou a été décidée sur le périmètre maraîcher à partir de la suggestion d'un membre, qui aurait fait remarquer aux autres la coïncidence des vols et destructions dans le jardin avec l'arrivée de nouveaux membres. La décision d'exclusion a pris forme au fur et à mesure que l'idée circulait entre les membres. Le consensus se faisant là-dessus, la permission fut donnée au doyen des membres de demander aux intéressés de ne plus faire partie du groupement. La décision d'exclusion a suivi une voie autre que celle stipulée par l'article 14 du règlement intérieur des productrices : « La suspension, ou l'exclusion, est prononcée en session ordinaire par l'assemblée générale. Le membre concerné y dispose du droit de défense. En cas d'urgence, le bureau peut convoquer une assemblée générale extraordinaire à cet effet. »

La survivance de ce mode d'organisation du groupement pourrait s'expliquer par le fait qu'il correspond aux attentes des membres ; au mieux, c'est ce que les maraîchères connaissent et maîtrisent.



## 5. LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE

Ce chapitre se penche sur l'agencement des moyens techniques, humains et d'autres ressources pour réaliser les objectifs de production et de vente des produits maraîchers. Pour ce faire, il se subdivise en deux parties, à savoir le profil organisationnel qui comprend les objectifs des productrices maraîchères, les aspects stratégiques, les biens et les services, et les données financières. Le processus organisationnel constitue la deuxième partie. Celle-ci traite de la production, de l'organisation du travail, de la formation des membres, de la consommation et des services, et des infrastructures.

### 5.1. Le profil organisationnel

#### 5.1.1. *Les objectifs*

Les objectifs de départ des maraîchères sont demeurés. Ils ont été plus précis et enrichis avec la loi 14/1999, à partir de 2001. À la faveur de cette loi, les maraîchères ont révisé leur mission et objectifs. Cette révision visait à s'ajuster à la nouvelle législation concernant les groupements.

En ce qui concerne les objectifs initiaux (sociaux comme économiques), nous pouvons observer qu'ils sont maintenus sans que leur orientation principale ne change. Cependant la cible de leurs actions a connu une reformulation profonde et d'autres objectifs ont été ajoutés.

La cible s'est alors focalisée sur les femmes du quartier ayant 14 ans et plus, mariées, célibataires, divorcées, ou veuves. Les objectifs se sont enrichis avec l'*empowerment*, la promotion des initiatives en faveur de la femme et la création d'emploi pour les femmes.

En 2001, lors de la rencontre constitutive du groupement, les maraîchères ont annoncé leur mission de la manière suivante : la mission du groupement est d'améliorer les conditions de vie des membres et le développement socio-économique de leur quartier<sup>15</sup>. Le Tableau 8 retrace l'évolution des objectifs des maraîchères.

---

<sup>15</sup> Groupe-focus du 11 mai 2003.

**TABLEAU 8**  
**Évolution des objectifs**

EN 1990		À PARTIR DE 2001	
<i>Objectifs sociaux</i>	<i>Objectifs économiques</i>	<i>Objectifs sociaux</i>	<i>Objectifs économiques</i>
Renforcer la cohésion et la solidarité entre les membres.	Faciliter la production et la commercialisation des produits des membres.	Créer et renforcer des connaissances, de l'entraide entre les membres et autres organisations ayant les mêmes objets.	Assurer et faciliter la production et la commercialisation des produits des membres.
Rendre disponibles les vivres au niveau local.		Veiller à ce que les membres soient formés et informés.	Responsabiliser des femmes vers une prise en charge progressive de leur auto-promotion.
		Promouvoir et développer des initiatives en faveur des femmes.	Créer des emplois en faveur des femmes.

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

### 5.1.2. Les aspects stratégiques

Nous avons identifié quatre aspects stratégiques du fonctionnement du groupement des producteurs. Ces aspects sont liés à la mission, la forme institutionnelle, l'affiliation à une organisation faîtière, la diversification des activités et des partenaires et la convention de travail en commun.

En premier lieu, nous pouvons dire que la mission du groupement était l'amélioration des conditions de vie des membres, en particulier la situation alimentaire du quartier Koulsin de Oula-village. Pour accomplir cette mission de façon continue, les productrices, à la faveur de la loi 14/1999, ne pouvaient continuer de travailler aux côtés des hommes dans un Yamgoubgoudou mixte, il fallait qu'elles forment un groupement de productrices maraîchères. Mais étant donné que ces femmes étaient analphabètes et pauvres, ce groupement féminin ne pouvait émerger, se consolider et se développer sans des appuis externes dans des domaines variés.

Ainsi, le désir de poursuivre cette mission et le contexte qui était le leur, ont conduit les maraîchères à développer une formule coopérative (groupement). Le processus de développement du groupement sous-tend une stratégie d'affiliation (appartenance à une organisation faîtière) et de recherche de partenaires financiers, techniques et pédagogiques.

L'affiliation à une organisation faîtière se solde par une forme de représentation, de défense et de plaidoyer auprès des financiers. De Yamgoubgoudou au groupement des productrices maraîchères, les membres ont bénéficié d'un nombre important de formation et de sensibilisation. Les différents programmes de formation et de sensibilisation ont eu des retombées positives sur la gestion du groupement. Toutes analphabètes, la majorité des maraîchères ont participé à des activités d'alphabétisation fonctionnelle. Elles ont toutes bénéficié au moins d'un programme de formation. La possibilité qu'elles ont de nos jours de tenir un cahier de membres, d'activités et de caisse, pourrait confirmer l'acquisition d'une certaine connaissance et compétence en matière de gestion du groupement, même si celles-ci ne sont qu'élémentaires.

En deuxième lieu, la diversification des activités du groupement en dépit de la spécialisation est aussi un aspect stratégique. En fait, les maraîchères ont démarré avec la production et la commercialisation des produits maraîchers comme principale activité. Au lieu de se contenter d'une seule activité, les maraîchères ont décidé de diversifier leurs activités sans toutefois oublier leur principale activité. Ainsi, au regard des trois premières années d'existence de leur nouvelle organisation, coïncidant avec trois années successives de sécheresse, les productrices n'ont pu travailler que pendant trois à quatre mois sur douze pendant cette période. Elles seraient restées à ne rien faire après le tarissement de leurs puits. L'introduction d'autres activités, comme la plantation d'arbres, la construction de *boulis* et de cordons pierreux, des fosses fumières et compostières, en plus des activités de louage occasionnel de services à une tierce personne physique ou morale, se dessine comme un moyen de pérenniser le groupement. La réalisation de ces objectifs se poursuit fort bien de nos jours.

La diversification des partenaires techniques, financiers et pédagogiques est une autre stratégie. La relation d'affiliation est, certes, une stratégie de recherche d'appuis, mais devant le fait qu'elles n'ont jamais obtenu le montant exprimé des subventions demandées, les maraîchères sont prêtes à accueillir toute aide, quelle qu'en soit la nature, pour peu que celle-ci cadre avec leur principe de gestion et leurs objectifs. C'est ainsi qu'à titre d'exemple, elles ont reçu de l'AMMIE une formation en santé maternelle et infantile, en hygiène corporelle et alimentaire, de l'agent de l'environnement et du cadre de vie, une formation en organisation de pépinière et des espèces d'arbres sahélo-soudaniennes.

En plus, le fait de former un groupement féminin ne signifie pas travailler contre ou sans leurs ex-co-membres masculins. Au contraire, l'intérêt pour le développement du quartier et du village amène les productrices à se joindre à tout groupement, en particulier à celui des forestiers, pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques. Les forestiers et les maraîchères ont toujours travaillé indistinctement depuis leur subdivision pour la construction des cordons pierreux, la constitution des pépinières, la plantation d'arbres, et la constitution des demi-lunes et du *zai* dans leur périmètre personnel respectif. De façon générale, la construction des *boulis* et des logements par des agents de l'environnement et de l'agriculture, a toujours connu une participation importante des maraîchères. Cette stratégie de travailler

avec d'autres organisations locales souligne davantage l'identité du groupement et renforce sa cohésion interne. Elle permet aux maraîchères de se réaliser.

### 5.1.3. *Les biens et les services*

Il s'agira dans cette partie d'une brève description des biens et des services offerts présentement par le groupement des productrices maraîchères. Nous pouvons les regrouper en trois types de services : les produits maraîchers, les infrastructures communautaires et les autres.

Les produits maraîchers sont principalement le gombo, l'aubergine, la tomate, le chou, la pomme de terre, le concombre. Ces produits découlent directement de l'objectif premier du groupement, à savoir, assurer et faciliter la production et la commercialisation des produits des membres. Ces produits sont en droite ligne avec la recherche de la sécurité alimentaire. Il s'agit, d'une part, de rendre disponibles les vivres au moyen de sa propre production pour sa propre consommation – c'est ce qui a prévalu à la mise en place des lopins de planches individuels – et, d'autre part, du périmètre du groupement, qui sert au même objectif, par le biais de la production et de la commercialisation collectives des produits maraîchers.

Les céréales (mil, sorgho, maïs) et oléagineux (sésame et arachide) sont un autre moyen de parvenir à cet objectif. À ce niveau, il est question de produire des céréales et quelques oléagineux au moyen du groupement, sur le périmètre qui lui est alloué. C'est le système des champs collectifs.

Les infrastructures communautaires sont les réalisations les plus visibles et les plus nombreuses. On y rencontre des infrastructures agro-pastorales telles que des *boulis*, des cordons pierreux, des terrains reboisés, des digues filtrantes, etc., et des infrastructures socio-économiques comme des logements des encadreurs, des centres culturels, etc. Les premières participent à la sécurité alimentaire, par le biais de la revitalisation des sols et de la rétention, ou du ralentissement, des eaux de ruissellement. Ces services communautaires sont d'une grande importance pour le village dans la mesure où ils modifient grandement le volume des récoltes.

En outre, on peut citer les travaux champêtres, le bitumage des terrasses et le crépissage des cours traditionnels. Ces travaux sont le plus souvent offerts sur demande et rémunérés en nature ou en argent. Le tarif est le plus souvent laissé à l'appréciation du bénéficiaire.

#### 5.1.4. Les données financières

Depuis la constitution du groupement, un système d'information financière est implanté et se manifeste à travers l'ouverture d'un compte à la caisse populaire de Somyaga et la tenue d'un cahier de caisse. Ce cahier sert de lieu d'enregistrement des opérations financières du groupement. C'est à partir de ce cahier que nous synthétisons les données financières des maraîchères.

Le groupement des productrices maraîchères fonctionne à partir de trois sources de revenu. Une première source est constituée de prêts et subventions de la Fédération des groupements *naam* et de dotations de diverses sources. La deuxième source comprend les frais d'adhésion et les cotisations annuelles des membres. Enfin la troisième source vient de la vente des services et produits, et des services des emprunts internes.

Le principal financier à titre institutionnel demeure la Fédération des groupements *naam*. La Fédération a subventionné les premières activités à deux reprises : le début des activités de Yamgouboudou et le début des activités du Groupement des productrices maraîchères. Même si les subventions sont très faibles par rapport aux besoins de financement, la Fédération reste de loin la première institution à fournir des ressources et autres moyens aux maraîchères.

Les frais d'adhésion et les frais de cotisation annuelle s'élèvent respectivement à 500 FCFA (environ 1,20 dollar canadien) et 300 FCFA (0,71 dollar canadien). Les frais d'adhésion sont une condition d'adhésion. À ce titre, ils doivent être versés au moment d'adhésion. Les cotisations annuelles sont généralement payées au début de chaque campagne maraîchère. Dans l'ensemble, la solidarité de groupe qui prévaut dans le groupement ne permet pas de grands retards ni d'impayés de cotisation.

La vente des services et produits et les services des emprunts internes constituent la troisième source de revenu pour le groupement. La valeur et la fréquence de cette source sont souvent aléatoires. En fait, le surplus de production maraîchère a été si mince ces trois dernières années qu'on pourrait dire qu'il n'y a pas eu de surplus à vendre. Pendant la campagne 2002-2003, certaines cultures, comme la pomme de terre ou le chou, n'ont pas été produites faute d'eau. Les produits oléagineux n'ont pas donné pour la même raison. Il s'ensuit un remboursement correct des emprunts internes mais les services des emprunts ont été révisés à la baisse, à cause des rendements insuffisants.

Un extrait du cahier de caisse illustre bien les opérations financières du groupement depuis sa création jusqu'à août 2002.

**TABLEAU 9**  
**Extrait du cahier de caisse d'octobre 2001 à août 2002**

DATE	EXPLICATIONS	ENTRÉES	SORTIES	SOLDE
13/10/2001	Division de la caisse de Yamgoubgoudou	58 385		58 385
13/10/2001	Cotisation	6000		64 385
11/08/2002	<i>Zom-kom</i> offert lors du reboisement		800	63585
20/08/2002	Cotisation	6000		69585

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

## 5.2. Le processus organisationnel

Dans cette section, il sera question de l'agencement des ressources dont dispose le groupement des productrices maraîchères pour réaliser ses objectifs. Plus précisément, nous évoquerons les aspects de la production, de l'organisation, de la formation, de la consommation et des équipements dudit groupement.

### 5.2.1. La production

Trois types de produits sont offerts par les maraîchères : les produits maraîchers, les travaux communautaires et les services ponctuels. Ces travaux sont restés les mêmes depuis la création de Yamgoubgoudou jusqu'au retrait des hommes du groupement.

#### *Les produits maraîchers*

Les premiers produits offerts par le groupement étaient les produits maraîchers destinés d'abord aux besoins des membres et à la collectivité, si surplus il y en avait. Par la suite, l'option économique des produits du maraîchage devient de plus en plus un objectif capital du fait qu'elle représente une source importante de revenu. Le système de production serait enrichi à la suite des demandes des femmes qui voulaient des produits de qualité et en quantité. D'où l'augmentation du périmètre maraîcher et l'introduction d'autres variétés maraîchères.

### *Les services à la collectivité*

Il s'agit ici de la participation du groupement à la réalisation d'infrastructures socio-économiques et environnementales. On peut citer, entre autres, les logements des enseignants, les centres sportifs, culturels et commerciaux. Cette participation se fait le plus souvent aux côtés du groupement des forestiers. Il est aussi fréquent que les maraîchères vont travailler avec d'autres groupements pour des réalisations intéressant tout le village et le département.

### *Les services ponctuels sur demande*

Certaines activités personnelles (personne morale ou physique) demandent une main-d'œuvre abondante pour être réalisées dans des délais courts. Ce sont, par exemple, le crépissage, la récolte, le binage, le remplissage des fosses compostières, etc. Lorsqu'une demande d'aide est adressée au groupement, les femmes s'entendent pour la fourniture du service.

### *5.2.2. L'organisation du travail*

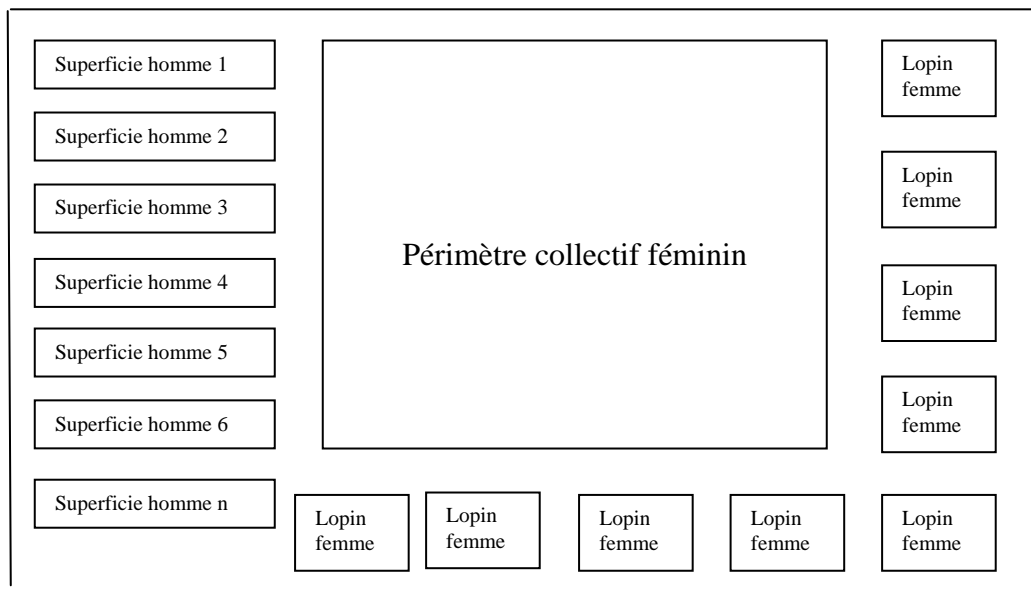
Les activités du groupement s'insèrent dans les activités quotidiennes des gens du village et sont rythmées par la succession des saisons (sèche et des pluies). Il y a ainsi des périodes propices et inaptes aux activités. Il s'ensuit une organisation spatiale de celles-ci. C'est au cours d'une assemblée générale que les cultures à exploiter seront identifiées. La nature des produits et leur quantité sont déterminées par la quantité d'eau disponible, elle-même évaluée en fonction de l'importance des précipitations enregistrées au cours de la saison des pluies. Ainsi les activités maraîchères commencent au mois d'août avec la construction des pépinières.

Nous remarquons dans le schéma suivant non seulement une organisation spatiale mais aussi une organisation sociale inédite des activités maraîchères dans le jardin. Effectivement, la notion de groupement se manifeste mieux du côté des femmes que de celui des hommes. La production maraîchère débute en août et comprend les étapes suivantes :

- L'achat des produits à exploiter (semences, engrais et produits phytosanitaires) à partir de la caisse ou des subventions ;
- La mise en pépinières des cultures. Un homme est désigné par le groupement pour s'occuper des pépinières. Une fois les pépinières à maturité, il avise le bureau (le président), qui en informe les membres ;
- Le nettoyage du jardin, l'implantation des planches, le creusage et le repiquage des plants.

Au niveau du maraîchage, il n'y a pas de programmation aussi rigoureuse. Mais quand les activités commencent, les membres se subdivisent en deux équipes : une équipe par jour. L'équipe du jour arrose les planches du groupement en premier lieu. C'est après avoir fini d'arroser le périmètre collectif féminin que les membres de l'équipe du jour vont s'occuper de leur lopin.

### SCHÉMA 2 Organisation de la production à l'époque de Yamgoubgoudou



Source: Schéma élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Quant aux hommes, ils adoptent plutôt l'esprit du jardin communautaire québécois. Cette structuration n'existe plus depuis le retrait des hommes de l'activité maraîchère au sein du groupement. Mais l'existence de deux équipes est maintenue et chaque productrice garde son lopin, pour peu qu'il soit possible de produire.

Il y a deux organes de gestion : le bureau et le comité de contrôle. Chacun de ces deux organes a un chef et un secrétaire. Le chef rend compte des activités de son organe à l'assemblée générale. On note un pseudo-organe : le gestionnaire des outils et le magasinier des produits récoltés ou non écoulés. Ces deux responsabilités incombent à la personne de la présidente.

C'est à partir des possibilités des profits escomptés et des besoins culinaires que les produits sont exploités. Mais c'est aussi sur la base des capacités de production du groupement que les choix portent sur certains produits et non sur d'autres. L'existence d'un compte populaire et



d'un cahier de trésorerie (documents comptables) permet d'apprécier la capacité de production, et donc, le fonctionnement du groupement.

La répartition égale et surtout la capacité de reconstitution des fonds (aussi faible soit-elle) pourront participer à la pérennisation du groupement. Au niveau de la vente des services, l'approche mise en œuvre se rapproche de la gestion par projet. C'est dire qu'une équipe se réunit autour d'une demande de service d'un client et met sur pied un plan d'action en concertation avec l'intéressé pour réaliser ensuite le projet.

Les activités communautaires sont les différentes participations à la construction d'infrastructures : les réalisations hydrauliques et environnementales du groupement des forestiers et toute autre réalisation intéressant le village et le département. Les forestiers projettent les activités et conçoivent les infrastructures. Les productrices ne participent pas à la conception, ni à la programmation des activités. C'est seulement au moment des travaux de réalisation qu'elles participent aux activités communautaires. Elles se joignent aux forestiers à presque tous les travaux. Des activités intéressant le quartier, le village et le département peuvent être initiées par d'autres organisations villageoises. Ces travaux peuvent être la construction d'une école, d'un centre social, culturel, etc. Les maraîchères peuvent y participer si elles en sont informées.

### 5.2.3. *La formation des membres*

La formation concerne toutes les productrices et se fait de trois façons : les ateliers inter-groupes, les ateliers inter-membres et les voyages d'études. Les différentes formations sont offertes par la Fédération des groupements *naam*, par d'autres organismes privés et par les services de l'État. Elles portent sur des activités liées directement au maraîchage et aux domaines variés comme l'agriculture, l'environnement, la santé, etc.

Les ateliers de formation inter-groupes consistent à réunir en un même endroit des représentants des groupements paysans ayant exprimé un besoin spécifique de formation ou d'information. Dans le cas des productrices maraîchères, quatre responsables ont bénéficié des formations portant sur la vie coopérative. Le mode de désignation des bénéficiaires de formation se base sur une espèce de contrat dont le principe est : qui peut, ou qui veut telle formation. La priorité est accordée aux plus âgées en cas de limitation de quota par groupe. Bien d'autres formations ont été offertes au groupement par ce canal. On peut noter, entre autres, la technique de construction des demi-lunes, des cordons pierreux, des *boulis*, des fosses compostières et fumières.

Les ateliers inter-membres consistent à un partage de connaissances apprises lors des différents ateliers inter-groupes avec tous les autres membres du groupement. Il s'agit de réunir les membres non bénéficiaires de ladite formation autour des nouveaux initiés. Ces derniers, à l'image d'un cours magistral, expliquent aux autres ce qu'ils ont appris.

Enfin les voyages d'études consistent à effectuer un voyage pour apprendre d'autres techniques ou procédés de travail. Depuis l'existence du groupement, il y a eu un seul voyage d'études effectué par un membre. Cette formation a porté sur la technique de construction des demi-lunes et a eu lieu dans la province de Bam. Cependant le groupement a été la destination de bon nombre de voyages d'études effectués par des responsables d'autres groupements paysans de la province.

#### *5.2.4. La consommation et les services*

En considération de leurs différentes activités, nous pouvons dire que les maraîchères rejoignent trois types de clientèle : les membres du groupement, la clientèle et les individus.

Au niveau des membres, il est essentiellement question de partage, d'entraide et de solidarité. Cette solidarité se manifeste par la distribution des semences et le partage des produits maraîchers. Elle s'exprime aussi à travers le soutien physique et moral lors des événements familiaux heureux comme malheureux. À titre d'exemple, l'ordonnance médicale d'un membre qui n'en avait pas les moyens, a été réglée par le groupement.

La clientèle comprend le quartier, le village et le département. Pour cette clientèle du groupement, les services sont gratuits. Ceux-ci sont la participation à la réalisation d'infrastructures socio-économiques. Pour la clientèle individuelle, l'acceptation de fournir un service à un client doit être consensuelle. L'aspect monétaire n'est pas un objectif en soi, bien que le groupement ait peu de ressources. La rémunération symbolique permet d'atteindre un équilibre entre le social et l'économique. La clientèle reste ouverte.

#### *5.2.5. Les infrastructures*

Sur le plan des infrastructures, on remarque que le groupement n'a pas de local servant de siège où se tiendraient les réunions et assemblées générales. Les différentes rencontres formelles se tiennent devant la concession du doyen. En cas d'intempérie, elles sont purement et simplement reportées. Le Tableau 10 présente l'état des équipements du groupement.

**TABLEAU 10**  
**État des équipements du groupement**

ÉQUIPEMENTS	NOMBRE	FONCTIONNALITÉ
Terrain	10 hectares disponibles 1 à 4 hectares exploités	
Puits	2	Bon état
Arrosoirs	12	6/12 sont bons
Puisards	4	Mauvais
Poules	2	Bon
Corde	25 m	15 m de bon
Pelles	2	Bon
Grillage	102	Bon, mais insuffisant
Pioches	2	Bon

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

L'activité principale des productrices est la culture maraîchère. Il s'agit d'une activité régénératrice de revenu au compte des membres et du groupement. L'objectif initial du groupement est double, économique et social.

L'objectif social vise à produire collectivement assez de condiments pour les rendre disponibles et accessibles aux membres. L'intention est d'élargir et enrichir leur propre cuisine respective. L'objectif économique vise à produire assez de produits maraîchers destinés à la vente au marché local. La culture maraîchère est ici un moyen de créer des revenus au profit des membres et du groupement.

Ces objectifs sont demeurés jusqu'à nos jours, mais leur programmation et leur importance sont plutôt dictées par le niveau de la nappe phréatique et non par les objectifs économiques ou la part du marché maraîcher local.



## 6. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET DE BILAN

### 6.1. Sur le plan des réalisations

Les productrices maraîchères ont 13 ans d'expérience de travail et trois ans d'autonomie « institutionnelle ». Pendant cette période, elles ont fait une importante contribution à la sécurité alimentaire au niveau du quartier Koulsin, et à la construction d'infrastructures socio-économiques au niveau du village. Pour faire un résumé de cette contribution, nous pouvons citer les réalisations suivantes :

- Au niveau de la sécurité alimentaire, le groupement ne disposant pas de cahier d'exploitation (une lacune de gestion), nous n'avons pas eu accès à une documentation écrite ; nous nous contentons simplement d'une approximation : de 20 à 30 sacs de 100 kilogrammes de choux, 12 sacs de 100 kilogrammes de tomates, 15 planches de salades, etc., pour la campagne maraîchère de 2001-2002. L'année 2002-2003 fut une année blanche ;
- En ce qui concerne les changements d'attitude, plusieurs programmes de formation et de sensibilisation ont été administrés aux membres. Ces programmes avaient pour but de permettre, du moins aux membres, de changer de comportement vis-à-vis de certaines situations. D'après les maraîchères, ces programmes ont abouti à un changement qualitatif en matière de santé et quant à leur rapport avec l'environnement. Le groupement a fait en sorte que les membres ont gagné leur rêve: montrer que les femmes sont capables, autant que les hommes, d'initier et de gérer des campagnes maraîchères ;
- Le groupement a développé une approche de répartition des chances égales d'information et de formation entre les membres. Cette approche se caractérise par le respect des principes d'égalité des membres et la recherche de consensus au sein des activités du groupement ;
- Pour les activités secondaires, les productrices, en collaboration avec les forestiers, ont construit deux *boullis* de 150 mètres de rayon et d'un mètre de profondeur, trois kilomètres de cordons pierreux, un logement pour l'agent du CRPA et pour l'infirmier, chef de poste du département. Et plus de 2 000 plants ont été créés et environ 1 500 ont été introduits sur le périmètre villageois ;
- En matière sanitaire, en 2001, le quartier était grandement menacé par la méningite: plus d'un cinquième des enfants est atteint. Les productrices ont payé de leur caisse le vaccin antiméningite d'une valeur de 150 000 FCFA (soit 358 dollars canadiens), devançant les autorités sanitaires étatiques.

## 6.2. Sur le plan de l'économie sociale

Nous pouvons retenir quatre conclusions sur le plan de l'économie sociale. En premier lieu, nous pouvons dire que l'expérience des maraîchères constitue un exemple: l'appropriation d'un mécanisme de sécurité alimentaire jadis mis en œuvre par les hommes, en particulier, le fait de travailler pour leur propre compte. Cette expérience a été élaborée pendant 13 ans. Dans le quartier et même dans le village, bon nombre de groupements ont été proches du groupement des productrices maraîchères sur divers domaines d'activités, mais se sont soldés par la dislocation ou l'existence « théorique ». Les facteurs qui ont favorisé le maintien du groupement des productrices peuvent se résumer comme suit:

- La cohésion, la solidarité entre membres et la volonté de rester unies. On pourrait dire que le voisinage, la parenté ont renforcé la solidarité et la cohésion internes du groupement ;
- La recherche du consensus et de la justice ;
- La diversification des activités ;
- L'affiliation et la participation aux activités d'autres groupements.

En deuxième lieu, nous pouvons ajouter les différentes politiques d'implication des groupements au processus de développement local. Cette implication, qui a suivi le désengagement de l'État, se traduit par l'implication des organisations paysannes dans les questions de développement local et leur professionnalisation suivant des filières agricoles précises. Cette volonté des productrices de s'impliquer dans la réalisation d'infrastructures leur accorde une plus grande autonomie d'action et de gestion. Bien qu'elles n'aient pas encore bénéficié de subventions importantes, nous pouvons dire que tout effort des productrices résulte de leur volonté de s'unir et de travailler pour elles-mêmes et pour la collectivité.

En troisième lieu, le groupement a émergé dans un contexte social stable et inégalitaire. Mais il fonctionne sur la base de la justice, le partage, la solidarité, l'égalité et le consensus entre les membres.

Enfin, en quatrième lieu, le *membership* du groupement pourrait signifier l'acquisition d'un nouveau comportement, une nouvelle conception des rapports de genre dans la famille et dans la société. Il implique le besoin de se positionner par rapport aux questions touchant les membres, le groupement et le village. Les femmes ont réussi à s'affirmer et à se transformer de plus en plus en actrices du développement local. Cette expérience contribue à enrichir les organisations paysannes de l'économie sociale.

### 6.3. Sur le plan sociétal

Depuis sa création, le groupement des productrices maraîchères fait partie des initiatives de lutte contre l'insécurité alimentaire locale. Il continue de remplir cette fonction tout en menant la lutte contre l'analphabétisme, le chômage des femmes et la désertification. Les productrices ont des appuis fort insuffisants et un niveau d'éducation coopérative faible. Pour continuer d'exister, le groupement repose son fonctionnement davantage sur le modèle d'organisation traditionnelle du *kombi-naam*. En plus de l'appropriation du maraîchage et de l'acquisition des techniques de production, il faut maintenant œuvrer à la maîtrise de l'eau et des techniques de gestion coopérative.

Par son exemple, le groupement fait avancer le projet d'affirmation des femmes dans leurs aspirations personnelles et collectives, et fait fortifier leurs stratégies collectives de responsabilisation dans la prise en charge de leur promotion sociale et économique. Toutefois la nécessité de poursuivre la tâche demeure, car la paupérisation progressive et le désengagement de l'État posent encore un grand défi aux organisations paysannes : la constitution d'un mouvement paysan capable de promouvoir et défendre leurs intérêts.





## CONCLUSION

### LES PERSPECTIVES ANTICIPÉES

La production maraîchère est l'activité principale ciblée par le groupement des productrices maraîchères. Ce groupement est certes dynamique et exemplaire par ses réalisations et sa cohésion. Toutefois, il reste des défis majeurs à relever pour consolider davantage son organisation et atteindre ses objectifs sociaux et économiques. Conscientes des enjeux, les productrices envisagent d'investir dans la formation et le développement des activités économiques. Ces deux points constituent le centre des préoccupations du groupement dans les années à venir.

La formation était, dès le début de l'organisation, un objectif stratégique majeur. Sa conquête se poursuit et s'exprime maintenant sur la gestion coopérative et le perfectionnement des techniques maraîchères. Pour atteindre cet objectif, le groupement est prêt à travailler avec tout partenaire, pourvu que les termes de la « coopération » s'inscrivent en droite ligne avec ses objectifs, la relation avec le groupement *naam* n'apportant pas toutes les réponses aux préoccupations exprimées.

Le développement des activités économiques suppose avant tout la maîtrise de l'eau. Sur ce plan, le groupement prévoit de construire davantage de *boulis* et de cordons pierreux. La finalité de ces réalisations est de nourrir les nappes phréatiques, grâce à l'action de ralentissement et d'infiltration des eaux de ruissellement. Sur le plan de la gestion, plusieurs activités sont envisagées pour consolider le travail. On note, entre autres, une meilleure gestion des ressources financières, une réflexion stratégique continue et un travail plus intense.

Toutes ces réalisations supposent évidemment un soutien décisif extérieur. Ce qui fait défaut pour l'instant au groupement.



## BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMBLÉE NATIONALE. 1999. « Loi 14/1999/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso », Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- BELLONCLE, Guy. 1993. *Anthropologie appliquée et développement associatif: trente années d'expérimentation sociale en Afrique sahélienne (1960-1990)*, Paris, L'Harmattan.
- COMEAU, Yvan. 2002. *Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale*, Cahiers du CRISES, Collection *Working Papers*, no 9605, Université du Québec à Montréal.
- HASSANE IDÉ, Adamou (dir). 2001. *Planification participative et gestion des terroirs: Esquisse d'un plan quinquennal 2002-2006 de développement et d'aménagement du terroir de Lougouri*, Ouagadougou, Institut panafricain pour le développement/Afrique de l'Ouest-Sahel.
- JANSSENS, Laurence, Marc TOTTE et Étienne VERHAEGEN. 1997. *Plan d'action pour l'émergence d'organisations professionnelles agricoles au Burkina Faso*, Ouagadougou, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales et Association interdisciplinaire en développement environnement et population.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES. 1995. « Appui au processus d'émergence et de promotion des organisations professionnelles agricoles au Burkina Faso », Cellule de coordination du PASA, Terme de références.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES. 1998. « Document de politique nationale de promotion coopérative au Burkina Faso », Ouagadougou, Burkina Faso.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Bureau international du travail, Alliance de coopération internationale/Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Service de renforcement de l'autonomie des associations et unions de développement. 1998. « Document de politique nationale de promotion coopérative au Burkina Faso », Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE. 2002. « Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso », 1<sup>ère</sup> édition, Ouagadougou.
- MINISTÈRE DE LA QUESTION PAYSANNE. 1990. « Statut général des groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives au Burkina Faso », Ouagadougou, AICD.
- OUÉDRAOGO, Mohamet. 1996. « La Fédération des unions des groupements *naam* (FUGN): structure et fonctionnement », Rapport de stage, Gestion d'espace dans le Yatenga et le

Sourou (GENSYS), Coopération (Atelier de développement Autriche) EWA, Fédération des unions des groupements *naam* (FUGN).

OUÉDRAOGO, Bernard Ledea. 1988. « De l'association traditionnelle *kombi-naam* à l'association internationale Six S (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel) », *Les ONG et l'appui à l'organisation du monde rural au Burkina Faso*.